



POLITIQUE DE SANCTIONS ET RÈGLES DE TOURNOIS 2024-2025

30 septembre 2024

RÉVISIONS

Date	Commentaires	
Septembre 2024	<p>Révision générale de la structure du document</p> <p>Clarifications des points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">• Pesée à distance• Pesée non officielle• Pesée pour plusieurs catégories et règles de retrait• Regroupements de poids pour les divisions novice• Documents pour la sanction• Catégories de Kata• Compétitions par équipes• Rapports de tournoi• Modification des critères de victoire du format par équipe selon le règlement de l'IJF	

Table des matières

RÉVISIONS.....	2
1. SURVOL / CONTEXTE.....	9
1.1. DÉFINITION D'UN TOURNOI	9
1.2. CLASSEMENT DES TOURNOIS	9
1.3. SAISON SPORTIVE	9
1.4. MISSION	9
1.5. PRINCIPES À RESPECTER	10
1.5.1. Développement du sport	10
1.5.2. Divertissement.....	10
1.5.3. Bénévoles.....	10
1.5.4. Comité d'organisation du tournoi.....	10
2. POLITIQUE ET PROCÉDURES CONCERNANT LES SANCTIONS.....	11
2.1. NIVEAUX DE SANCTION.....	11
2.1.1. Sanction de niveau « A »	11
2.1.2. Sanction de niveau « B »	11
2.1.3. Sanction de niveau " C " :.....	11
2.2. Procédure de sanction	12
2.2.1. Documents requis pour la sanction	12
2.3. Date de la compétition	12
2.4. Nom de la compétition.....	12
2.5. Exigences spécifiques pour les tournois sanctionnés.....	13
2.5.1. Exigences spécifiques pour les tournois sanctionnés de niveau « A »	13
2.5.2. Exigences spécifiques pour les tournois sanctionnés de niveau « B »	13
2.5.3. Exigences spécifiques pour les tournois sanctionnés de niveau « C »	14
2.6. Exigences du site.....	14
2.6.1. Dimension de la surface de combat	14
2.6.2. Aire d'échauffement.....	14
2.6.3. Salles.....	15
2.6.4. Places assises pour les spectateurs	15
2.6.5. Matériel requis	15
2.6.6. Environnement « non contaminé par le sang ».....	15
2.7. Exigences médicales	15

2.7.1.	Aux Championnats nationaux	15
2.7.2.	Normes professionnelles s'appliquant aux responsables médicaux pour tous les tournois .	16
2.7.3.	Plan d'action d'urgence	16
2.7.4.	Trousse de premiers secours/ matériel médical	16
2.7.5.	Défibrillateur externe automatique (DEA) et oxygène.....	17
2.8.	Exigences des officiels	17
2.8.1.	Pour les événements de Shai	17
2.8.2.	Pour les compétitions Kata.....	17
2.9.	Rapport du tournoi	18
3.	FORMAT DU TOURNOI SHIAI	18
3.1.	Format en Shiai	18
3.2.	Formats recommandés	19
3.3.	Détails des formats.....	19
3.3.1.	Système de la double élimination modifiée	19
3.3.2.	Système par poules.....	20
3.3.3.	Système du double repêchage (et repêchage en quart de finale)	21
3.3.4.	Système de la double élimination véritable	21
3.4.	Format Ne-waza.....	21
3.5.	Format par équipes	22
3.5.1.	Composition des équipes	22
3.5.2.	Catégories de poids	22
3.5.3.	Combats par équipes	22
4.	FORMAT DES TOURNOIS DE KATA	23
4.1.	Divisions d'âge	23
4.2.	Catégories de ceintures	23
4.3.	Format recommandé	23
4.3.1.	Participation multiple	24
4.4.	Procédure de tirage au sort.....	24
4.5.	Blessures	24
5.	PROCÉDURES DE TOURNOI	25
5.1.	Devis technique du tournoi	25
5.2.	Inscription	25
5.2.1.	Configuration de l'inscription	25
5.2.2.	Admissibilité.....	25
5.3.	Pesée	26

5.3.1.	Salles de pesée	26
5.3.2.	Procédure de pesée	26
5.3.3.	Athlètes à inscriptions multiples	28
5.3.4.	Contrôles aléatoires de la pesée.....	29
5.3.5.	Système d'honneur.....	29
5.3.6.	Pesée à distance	29
5.3.7.	Autres options de pesée.....	29
5.4.	Tête de série	29
5.5.	Tirage au sort pour les compétitions Shiai.....	30
5.5.1.	Procédure de tirage au sort.....	30
5.5.2.	Regroupement de catégories	30
5.6.	Protocoles en compétition pour Shiai	32
5.6.1.	Appel au tapis.....	32
5.6.2.	Périodes de repos	32
5.6.3.	Kiken-gachi.....	32
5.6.4.	Notation	32
5.6.5.	Médical	32
5.7.	Retraits	33
5.8.	Médailles.....	33
5.8.1.	Compétitions de Shiai	33
5.8.2.	Compétitions Kata	34
5.8.3.	Protocole de remise des médailles	34
6.	RÈGLES GÉNÉRALES DU TOURNOI	35
6.1.	Ceintures blanches	35
6.2.	Éthique	35
6.2.1.	Hansoku-make	35
6.2.2.	Code de conduite :	35
6.2.3.	Politique antidopage	35
6.2.4.	Comportement inacceptable	36
6.2.5.	Politique de tolérance zéro en matière d'alcool	36
6.3.	Entraîneurs	36
6.3.1.	Code vestimentaire des entraîneurs	36
6.3.2.	Comportement des entraîneurs.....	37
6.4.	Athlètes	37
6.4.1.	Judogis	37
6.4.2.	Judogi et chandails supplémentaire	37
6.4.3.	Hygiène	37

6.4.4.	Couvre-chef	38
6.4.5.	Code vestimentaire des athlètes	38
6.5.	Judo adapté.....	38
6.5.1.	Judokas ayant une déficience visuelle	38
6.5.2.	Judoka sourd.....	38
6.5.3.	Judoka des Jeux olympiques spéciaux	38
6.5.4.	Autres judokas ayant des besoins spéciaux	39
6.5.5.	Athlètes transgenres	39

7. NORMES ET RÈGLEMENTS SPÉCIFIQUES POUR LES CATÉGORIES D'ÂGE ET DE POIDS 39

7.1.	U8 : Pour la saison 2024-2025 : athlètes nés en 2018 et plus tard.....	40
7.1.1.	Catégories d'âge et de poids.....	40
7.1.2.	Formats recommandés	40
7.1.3.	Restrictions techniques	40
7.2.	U10 - Saison 2024-2025 : athlètes nés en 2016 et 2017	42
7.2.1.	Catégories d'âge et de poids.....	42
7.2.2.	Formats recommandés	42
7.2.3.	Restrictions techniques	42
7.3.	U12 - Saison 2024-2025 : athlètes nés en 2014 et 2015	44
7.3.1.	Catégories d'âge et de poids.....	44
7.3.2.	Formats recommandés	44
7.3.3.	Restrictions techniques	44
7.4.	U14 - Saison 2024-2025 : athlètes nés en 2012 et 2013	46
7.4.1.	Catégories d'âge et de poids.....	46
7.4.2.	Catégories de ceintures	46
7.4.3.	Formats recommandés	46
7.4.4.	Restrictions techniques	46
7.5.	U16 - Saison 2024-2025 : athlètes nés en 2010 et 2011	47
7.5.1.	Catégories d'âge et de poids.....	47
7.5.2.	Catégories de ceintures	47
7.5.3.	Formats recommandés	47
7.5.4.	Restrictions techniques	47
7.6.	U18 - Saison 2024-2025 : athlètes nés en 2008, 2009 et 2010.....	48
7.6.1.	Catégories d'âge et de poids.....	48
7.6.2.	Catégories de ceintures	48
7.6.3.	Formats recommandés	48
7.6.4.	Restrictions techniques	48

7.7.	U21 - Pour la saison 2024-2025 : personnes nées en 2005, 2006, 2007, 2008, 2009 et 2010	49
7.7.1.	Catégories d'âge et de poids.....	49
7.7.2.	Catégories de ceintures	49
7.7.3.	Formats recommandés	49
7.7.4.	Restrictions techniques	49
7.8.	Senior - Pour la saison 2024-2025 : athlètes nés en 2010 et avant.....	50
7.8.1.	Catégories d'âge et de poids.....	50
7.8.2.	Catégories de ceintures	50
7.8.3.	Formats recommandés	50
7.8.4.	Restrictions techniques	50
7.9.	Vétéran - Pour la saison 2024-2025 : athlètes nés en 1995 et avant.....	51
7.9.1.	Catégories d'âge et de poids.....	51
7.9.2.	Catégories de ceintures	51
7.9.3.	Formats recommandés	51
7.9.4.	Restrictions techniques	52
7.10.	Ne-Waza - Saison 2024-2025 : athlètes nés en 2010 et avant	53
7.10.1.	Catégories d'âge et de poids.....	53
7.10.2.	Catégories de ceintures	53
7.10.3.	Formats recommandés	53
7.10.4.	Restrictions techniques	53

ANNEXE 01 DESCRIPTION DES PHOTOS DU KUMI-KATA ET PRISE DE TÊTE

ANNEXE 02 FORMULAIRE DE DEMANDE DE SANCTION

ANNEXE 03 LOGICIELS ACTUELLEMENT UTILISÉS DANS LES COMPÉTITIONS

ANNEXE 04 DISPOSITION DU RÉSEAU INFORMATIQUE POUR LE TOURNOI DE SHAI

ANNEXE 05 LISTE DES ÉQUIPEMENTS MÉDICAUX REQUIS ET RECOMMANDÉS

ANNEXE 06 DESCRIPTIONS DE POSTES DÉTAILLÉES

ANNEXE 07 AIDE-MÉMOIRE POUR LA PESÉE, LES MARQUEURS

ANNEXE 08 FICHE DE RETRAIT MÉDICAL

ANNEXE 09 FORMULAIRE RÉCAPITULATIF DES RETRAITS

ANNEXE 10 RÈGLES SPÉCIFIQUES DE NE-WAZA

1.

SURVOL / CONTEXTE

Tous les règlements énumérés ci-dessous s'ajoutent aux règles sportives et d'organisation et aux documents de compétition Kata de l'IJF ou les modifient. Étant donné que l'IJF n'est responsable que de la sanction des événements de niveau mondial, un certain nombre de domaines ne relèvent pas de sa compétence et nécessitent donc des modifications/clarifications pour les différents groupes d'âge et capacités.

1.1. DÉFINITION D'UN TOURNOI

Toute compétition de judo tenue au Canada et ayant comme objectif de couronner un gagnant et/ou d'attribuer des prix est considérée comme un tournoi et doit être organisée conformément aux normes énoncées dans le présent document. Les tournois comprennent les épreuves de Shiai et de Kata. Pour des raisons pratiques, les compétitions sont classées dans les catégories ci-après.

1.2. CLASSEMENT DES TOURNOIS

1. Les compétitions **internationales** organisées au Canada et régies par la Fédération internationale de judo (FIJ) se dérouleront en conformité avec les Règles sportives et d'organisation de l'IJF (qui peuvent être consultés sur le site <http://www.ijf.org/>).
2. Les compétitions **internationales** et **nationales** organisées au Canada et régies par Judo Canada se dérouleront conformément à la présente *Politique de sanctions et règles de tournois*.
3. Les compétitions **provinciales**, **territoriales** et **régionales** organisées au Canada et régies par toute association provinciale/territoriale de judo se dérouleront en conformité avec la présente *Politique de sanctions et règles de tournois*.

1.3. SAISON SPORTIVE

La saison sportive du judo au Canada est du 1er septembre de l'année en cours au 31 août de l'année civile suivante. Notez qu'elle est différente de la saison internationale, qui elle est conforme à l'année civile du 1er janvier au 31 décembre.

1.4. MISSION

- Standardiser le déroulement des tournois de judo au Canada;
- S'assurer que la prestation des tournois se déroule dans un environnement sécuritaire et adapté au stade de développement des athlètes, conformément au Modèle de développement à long terme approuvé par Sport Canada et Judo Canada;
- Inciter les organisateurs des tournois à présenter des compétitions de qualité qui montreront le judo sous un jour favorable au public, aux médias et aux membres de Judo Canada.

1.5. PRINCIPES À RESPECTER

1.5.1. Développement du sport

Les compétitions font partie intégrante du sport et devraient permettre aux participants, bénévoles, officiels, entraîneurs, parents et spectateurs de vivre une expérience positive. Un environnement sécuritaire, la conformité aux normes, des formats de compétition qui tiennent compte du stade de développement des athlètes et le recours au renforcement positif pour les participants sont certains des éléments essentiels pour encourager l'implication en judo compétitif.

1.5.2. Divertissement

Dans la présentation d'un tournoi de judo, l'un des objectifs consiste à susciter l'intérêt du grand public et des médias. Il faut donc mettre l'accent sur les aspects non techniques. L'analyse de la compétition devrait se faire du point de vue des spectateurs, et il faut prêter attention à la façon dont le site est présenté, au programme et à la manière dont celui-ci est communiqué au public, de même qu'à la qualité des annonces, etc.

1.5.3. Bénévoles

Peu importe la taille de la compétition, l'une des clés du succès de l'organisation d'un tournoi de judo est un comité d'organisation bien structuré. Avant de s'engager dans un tel projet, chaque personne doit bien comprendre les rôles et les sphères de responsabilité qui seront les siens. Quand les bénévoles sont recrutés, il est essentiel qu'ils reçoivent une description de travail détaillée, qu'ils comprennent la structure des rapports hiérarchiques, qu'ils sachent quelle est leur place au sein de l'ensemble de l'organisation et plus important encore, qu'ils puissent s'engager à fournir le nombre d'heures de service requis. Des descriptions de travail détaillées se trouvent dans l'annexe 06 de la présente politique.

1.5.4. Comité d'organisation du tournoi

Selon la taille et l'envergure de la compétition, la direction peut se composer d'une seule personne, par exemple le directeur technique du dojo pour un petit tournoi de club, ou du comité exécutif d'une société indépendante dirigée par du personnel professionnel pour une compétition internationale de grande envergure. La direction du comité d'organisation doit s'assurer que le projet se déroule conformément au cadre établi et qu'il respecte le budget. L'utilisation d'une liste détaillée des tâches, comportant des échéanciers et priorités clairs, permettra de s'assurer que les tâches sont accomplies au moment opportun et que les différents sous-comités les exécutent de manière coordonnée. Il est essentiel que les bénévoles puissent exécuter les tâches dans les délais prévus. Quand un bénévole n'accomplit pas la tâche qui lui incombe à temps, on doit lui rappeler la responsabilité qu'il assume à l'égard des autres membres du comité, et le problème doit être résolu le plus rapidement et le plus efficacement possible.

- Nombre de bénévoles et rôles définis : l'organisation d'une compétition réussie demande de nombreux bénévoles. Utilisez les descriptions de travail fournies par Judo Canada et respectez le contenu.
- Un bénévole = un travail. Il ne faut pas surcharger les bénévoles d'une multitude de tâches. Leur engagement n'en sera que diminué et la qualité de leur travail en souffrira. Une proposition de structure du comité d'organisation et des descriptions de tâches des divers bénévoles figurent en annexe de la présente politique.
- Puisque l'un des objectifs de la compétition est de populariser le judo, le format de la compétition doit être attrayant aux yeux de ceux qui représentent la clientèle actuelle de l'industrie du sport.

Il est possible de faire appel à des bénévoles, à des parents et à des organismes de services qui n'œuvrent pas dans le judo afin de recueillir des points de vue et des expertises variés.

- Une cérémonie d'ouverture ne devrait pas durer plus de 10 minutes. Plus elle est courte, mieux c'est.
- Si possible, la cérémonie de remise des médailles devrait être intégrée au déroulement des finales, car il arrive souvent qu'il n'y ait plus de spectateurs quand la compétition est terminée.
- Le démantèlement du site de compétition ne peut pas commencer avant la fin de la dernière cérémonie de remise de médailles.

2. POLITIQUE ET PROCÉDURES CONCERNANT LES SANCTIONS

2.1. NIVEAUX DE SANCTION

Il est obligatoire de veiller à ce que les compétitions de judo organisées au Canada respectent ou surpassent les normes énoncées dans le présent document. Judo Canada et les organismes provinciaux et territoriaux de sport (OPTS) peuvent accorder trois niveaux de sanction :

2.1.1. Sanction de niveau « A »

Tournois nationaux qui sont identifiés par Judo Canada comme étant des tournois pour accumuler des points de classement national.

Judo Canada doit désigner ou approuver le directeur de tournoi, un officiel en chef et un arbitre en chef ou un juge en chef de Kata dans de tels événements. Un contrat formel signé par l'OPTS doit être soumis à Judo Canada avant le 31 août de chaque année.

2.1.2. Sanction de niveau « B »

Tournois organisés (ou soutenus) par un organisme provincial de judo et ouverts aux autres organismes provinciaux ou d'autres organismes nationaux.

Les associations provinciales/territoriales de judo respectives supervisent pour s'assurer que la compétition est conforme aux normes de la présente *Politique de sanctions et règles de tournois* Judo Canada ne sera pas impliqué dans l'organisation ou le fonctionnement des compétitions sanctionnées de niveau « B ». Une demande formelle de l'OPTS doit être soumise à Judo Canada avant le 31 août chaque année. Aucun événement sanctionné de niveau « B » ne peut être organisé aux dates réservées par Judo Canada pour les événements nationaux sanctionnés de niveau « A » qui permettent d'accumuler des points.

2.1.3. Sanction de niveau " C " :

Tournois organisés (ou soutenus) par un OPTS et limités à cette province.

L'OPTS supervise l'accord de sanctions de niveau C pour les compétitions se déroulant dans sa juridiction. Les associations provinciales/territoriales de judo respectives supervisent pour s'assurer que la compétition est conforme aux normes de la présente *Politique de sanctions et règles de tournois*. Cependant, les normes concernant la sécurité contenues dans cette politique peuvent être modifiées et devenir plus restrictives en vertu de règlements spécifiques approuvés par un OPTS ou imposés par le gouvernement local. Une liste de toutes les compétitions sanctionnées de niveau « C » organisées dans la province ou le territoire doit être soumise à Judo Canada à la fin de chaque saison.

2.2. Procédure de sanction

Les compétitions de Shiai et de Kata doivent être sanctionnées. Les compétitions combinées comprenant à la fois du Kata et du Shiai nécessiteront deux sanctions, car elles sont considérées comme des compétitions distinctes et le niveau de sanction peut être différent pour les deux compétitions.

- L'OPTS qui prévoit tenir un tournoi sanctionné de niveau « A » doit soumettre, s'il y a lieu, une candidature (nouveau tournoi) ou soumettre une entente de sanction (tournoi existant) à Judo Canada.
- L'organisateur qui prévoit tenir un tournoi sanctionné de niveau « B » doit soumettre une demande d'octroi de sanction auprès de l'OPTS concerné. Ce dernier devra signer et soumettre un accord de sanction à Judo Canada.
- L'organisateur qui prévoit tenir un tournoi sanctionné de niveau « C » doit soumettre une demande d'octroi de sanction auprès de l'OPTS concerné.

2.2.1. Documents requis pour la sanction

Quand vient le temps de demander une sanction, les documents suivants doivent être soumis à Judo Canada pour des tournois de niveau « A » et « B » :

- Un formulaire rempli de demande de sanction (accessible à l'Annexe 02);
- Ébauche du devis technique
- Ébauche du plan du site (seulement pour les compétitions sanctionnées de niveau « A »).

Pour les événements de niveau « C », les documents requis sont déterminés par l'OPTS concerné.

2.3. Date de la compétition

Selon le niveau de sanction requis, la date de la compétition doit être approuvée par le comité des tournois de Judo Canada ou de l'OPTS afin qu'elle s'intègre au calendrier de compétition annuel. L'objectif de cette programmation est qu'elle contribue au développement de l'athlète, conformément au modèle de développement à long terme de l'athlète et qu'elle minimise les conflits d'horaire avec d'autres événements.

2.4. Nom de la compétition

Le **nom de la compétition** ne doit pas être trompeur, violer les droits d'une autre organisation ou exprimer une autorité qui n'appartient pas au comité d'organisation (c.-à-d., l'IJF détient les droits exclusifs pour les compétitions de niveau mondial, la CPJ détient les droits exclusifs pour les compétitions de niveau continental, Judo Canada détient les droits exclusifs pour les compétitions de niveau national, etc.)

2.5. Exigences spécifiques pour les tournois sanctionnés

2.5.1. Exigences spécifiques pour les tournois sanctionnés de niveau « A »

- Organiser l'événement conformément à la Politique de sanctions et règles de tournois.
- Assumer l'entière responsabilité de l'organisation de l'événement et de tous les coûts, dettes, dépenses, pertes, dommages ou blessures aux biens ou aux personnes qui pourraient résulter de l'organisation ou de l'exécution de l'événement ou de la participation à l'événement à quelque titre que ce soit. Ce faisant, l'organisateur doit s'efforcer de minimiser la possibilité de telles pertes. Judo Canada ne fournira pas d'assurance responsabilité à l'organisateur.
- Afficher sur la première page du devis technique le texte « Sanction de niveau « A » par Judo Canada » ainsi que le logo officiel de Judo Canada.
- Adresser toute plainte concernant Judo Canada, son personnel, ses bénévoles ou ses services directement à Judo Canada et non dans un forum d'opinion publique. Si une telle plainte n'est pas résolue à la satisfaction de l'organisateur, ce dernier a le droit d'interjeter appel en vertu de la politique d'appel de Judo Canada.
- Toujours communiquer à propos du judo de manière responsable et positive.
- Tenir le bureau de Judo Canada au courant de tout problème qui pourrait nuire à sa capacité d'organiser son événement.
- Accepter l'officiel en chef nommé par Judo Canada et faciliter sa capacité à s'acquitter de ses fonctions telles que définies dans la *Politique de sanctions et règles de tournois*.
- Accepter d'utiliser un système d'inscription en ligne fourni par Judo Canada et d'afficher les inscriptions en ligne une semaine avant l'événement.
- Accepter de payer à Judo Canada les frais de 8 \$ (2024-2025) par inscription et par compétiteur dans les catégories U16, U18, U21, Sénior, Vétérans et Kata.
- L'organisateur doit fournir une preuve d'assurance responsabilité à Judo Canada.
- L'organisateur doit fournir à Judo Canada et à ses commanditaires un kiosque de promotion de 10 x 20 sur le site.
- Gérer le système électronique de gestion des tournois approuvé par Judo Canada et publier les résultats en direct sur judocanada.live exclusivement.
- Le service de diffusion en direct sera produit en collaboration avec Judo Canada, exclusivement sur judocanada.tv. Tous les revenus seront partagés à parts égales.
- Soumettre les résultats et un rapport complet du tournoi tel que défini dans la *Politique de sanctions et règles de tournois*.

2.5.2. Exigences spécifiques pour les tournois sanctionnés de niveau « B »

- Respecter les conditions de cet accord.
- Organiser l'événement conformément à la Politique de sanctions et règles de tournois.
- Assumer l'entière responsabilité de l'organisation de l'événement et de tous les coûts, dettes, dépenses, pertes, dommages ou blessures aux biens ou aux personnes qui pourraient résulter de l'organisation ou de l'exécution de l'événement ou de la participation à l'événement à quelque titre que ce soit. Ce faisant, l'organisateur doit s'efforcer de minimiser la possibilité de telles pertes. Judo Canada ne fournira pas d'assurance responsabilité à l'organisateur.

- Afficher sur la première page du devis technique le texte « Sanction de niveau « B » par Judo Canada » ainsi que le logo officiel de Judo Canada.
- Accepter d'utiliser un système d'inscription en ligne fourni par Judo Canada et d'afficher les inscriptions en ligne une semaine avant l'événement.
- L'organisateur doit fournir une preuve d'assurance responsabilité à Judo Canada.
- Gérer le système électronique de gestion des tournois approuvé par Judo Canada.
- Soumettre les résultats et un rapport de tournoi simplifié tel que défini dans la *Politique de sanctions et règles de tournois*.

2.5.3. Exigences spécifiques pour les tournois sanctionnés de niveau « C »

- Organiser l'événement d'une manière conforme à la *Politique de sanctions et règles de tournois*, aux normes des tournois et aux normes pertinentes des OPTS.

2.6. Exigences du site

La dimension du site dépend du nombre d'aires de compétition requises pour l'événement. Il doit y avoir suffisamment d'espace pour les aires de compétition, ainsi que de l'espace supplémentaire autour des aires pour tous les autres équipements.

Il doit y avoir une séparation claire (barrières) entre les aires spécifiques pour les spectateurs, les athlètes et les aires de gestion du tournoi.

2.6.1. Dimension de la surface de combat

La **dimension recommandée** de la surface de combat Shiai est de 8 m x 8 m avec une zone de sécurité extérieure de 3 mètres et une distance de 4 mètres entre les surfaces de combat adjacentes.

La **dimension minimale** de l'aire de compétition Shiai est de 7 m x 7 m avec une zone de sécurité extérieure de 3 mètres et une distance de 4 mètres entre les surfaces de combat adjacentes.

Dans le cadre de compétitions sanctionnées de niveau C, la surface de combat minimale peut être réduite à 6 m x 6 m pour les moins de 16 ans et à 5 m x 5 m pour les moins de 14 ans. La zone de sécurité autour est de **3 m** et de **3 m** entre les surfaces de combat adjacentes.

Pour les épreuves de club des moins de 14 ans, la **zone de sécurité** peut être réduite à 2 mètres, à condition que les règles soient adaptées pour rendre l'épreuve sécuritaire. (ex : murs rembourrés)

Les épreuves de démonstration (festivals de judo) pour les individus qui ne requièrent pas le respect d'une norme de tournoi spécifique et qui peuvent être organisées dans les dojos.

Pour les tournois Kata, la dimension recommandée de l'aire de compétition est de 8 m x 8 m. La zone de sécurité entre les aires et autour de l'aire ne doit pas être inférieure à 2 mètres, avec une préférence pour 3 mètres.

2.6.2. Aire d'échauffement

L'aire d'échauffement doit être située dans le site principal ou à proximité. La dimension minimale **recommandée** de l'aire d'échauffement est de 100 m², mais il est préférable qu'elle soit plus grande.

2.6.3. Salles

Des salles/espaces dédiés sont nécessaires pour l'accréditation, la pesée, les officiels, les bénévoles, les réunions, le contrôle du dopage, les vestiaires, les douches, etc.

2.6.4. Places assises pour les spectateurs

Le nombre minimum de places recommandées pour les spectateurs est de 500 pour les compétitions sanctionnées de niveau « A ».

2.6.5. Matériel requis

- Système de sonorisation principal du site
- Accès wifi
- Accès à l'internet câblé (100 Mb en téléversement) pour la diffusion en direct (sanction de niveau « A »)
- Tentes médicales offrant une intimité suffisante pour le traitement
- Barrières séparant les aires de compétition et les aires réservées aux officiels des spectateurs
- Podium avec deux places pour médailles de bronze
- Joseki
- Un écran télévision pour afficher les ordres de match
- Tables, chaises selon les besoins
- Réseau informatique pour le déroulement du tournoi avec le logiciel Shai (voir schéma type à l'Annexe 04)
- Équipement de diffusion en direct (sanction de niveau « A »)
- Des écrans de télévision de part et d'autre de chaque zone de tapis (tableau de pointage)
- Il est recommandé d'utiliser un système Care avec deux caméras par tapis (minimum d'une caméra par tapis) (sanction de niveau « A »)

2.6.6. Environnement « non contaminé par le sang »

Chaque site doit garantir un environnement qui n'est pas contaminé par le sang. Pour éliminer toute contamination sanguine de la zone de combat, un solvant chloré doit être disponible pour le nettoyage.

2.7. Exigences médicales

La supervision et les soins médicaux/thérapeutiques dans les compétitions sont un aspect fondamental de l'organisation de toute compétition. Le comité d'organisation doit s'assurer que le personnel médical sera sur place pour fournir les soins médicaux appropriés, si nécessaire, pour les compétitions Shiai et Kata.

2.7.1. Aux Championnats nationaux

Judo Canada nommera un médecin en chef qui supervisera l'aspect médical de l'événement. Le médecin en chef sera sur place pendant le tournoi et travaillera avec le personnel médical local.

Le comité d'organisation local (COL) doit nommer un agent de liaison médical local qui sera en contact étroit avec le médecin en chef de Judo Canada afin d'organiser l'aspect médical de l'événement. Judo Canada recommande fortement que l'agent de liaison médical local travaille dans le domaine médical.

Le médecin en chef est responsable du personnel médical désigné par l'agent de liaison médical local.

Le personnel médical embauché pour l'événement doit répondre aux normes professionnelles énumérées ci-dessous. D'autres professionnels qualifiés peuvent être considérés comme personnel pour l'événement, mais ils doivent être approuvés par le médecin en chef de Judo Canada. Judo Canada recommande fortement qu'un médecin soit présent en tout temps pendant l'événement.

2.7.2. Normes professionnelles s'appliquant aux responsables médicaux pour tous les tournois

À l'occasion de toute compétition de judo tenue au Canada, un responsable médical doit être nommé et il doit posséder l'une ou l'autre des qualifications professionnelles ci-dessous :

- Docteur en médecine (possédant de préférence une expérience des compétitions de judo);
- Thérapeute en sport certifié*;
- Physiothérapeute possédant un certificat de premier intervenant valide *;
- Infirmier autorisé travaillant au service des urgences;
- Ambulancier paramédical certifié.

*Il est possible d'obtenir une liste des thérapeutes certifiés en consultant les sites Web de l'Association canadienne des thérapeutes du sport (ACTS) ou de Physiothérapie sportive du Canada (PSC) : <https://athletictherapy.org/fr/> et www.sportphysio.ca.

2.7.3. Plan d'action d'urgence

Toutes les installations qui accueillent des compétitions de judo doivent avoir un plan d'action d'urgence (PAU). Ce dernier doit être affiché à proximité de l'aire de soins médicaux.

Le plan d'action d'urgence doit comprendre les informations suivantes :

- Nom de la personne responsable en cas d'urgence (habituellement le médecin de l'événement);
 - Nom de la personne responsable du matériel médical;
 - Nom de la personne responsable des appels (qui appellera l'ambulance);
 - Itinéraire d'accès pour l'ambulance et plan d'évacuation;
 - Adresse de l'installation et rue transversale;
 - Nom et adresse de la salle d'urgence, la clinique d'imagerie médicale et le dentiste d'urgence les plus près;
 - Nom et numéro de téléphone de la personne responsable du transport non urgent vers l'hôpital. Un véhicule et un chauffeur désigné devraient attendre sur place à la compétition;
 - Coordonnées d'un des membres du comité d'organisation;
 - Coordonnées de tous les membres du personnel médical.
- REMARQUE : Une même personne ne peut pas jouer plus d'un rôle dans le cadre du plan d'action d'urgence.

2.7.4. Trousse de premiers secours/ matériel médical

Toutes les installations qui accueillent des compétitions de judo doivent être dotées d'une trousse de premiers soins. Voir l'Annexe 05 : Matériel médical pour la liste du matériel obligatoire et recommandé.

Les organisateurs de la compétition sont responsables du remplacement du matériel médical utilisé par le personnel médical sur place.

2.7.5. Défibrillateur externe automatique (DEA) et oxygène

Outre le matériel susmentionné, le comité d'organisation de la compétition doit prévoir l'accès à un défibrillateur externe automatisé (DEA) sur place. Il est recommandé que le DEA soit placé directement dans l'aire de soins médicaux.

De plus, Judo Canada recommande fortement aux comités organisateurs d'événements pour athlètes vétérans de se doter d'une bonbonne d'oxygène et de masques à oxygène sans réinspiration.

2.8. Exigences des officiels

2.8.1. Pour les événements de Shai

Pour les compétitions sanctionnées de niveau " A ", Judo Canada désignera ou approuvera la sélection de l'arbitre en chef. Tous les autres arbitres de l'événement doivent posséder les qualifications minimales indiquées dans le tableau suivant

Omnium du Québec	National A
Ontario Open	National A
Manitoba Open	National C
Saskatchewan Open	National C
Pacific International	National C
Edmonton International	National C
Championnat de l'Est du Canada (Edmunston)	National C
Championnats nationaux ouverts	National A (et sur la liste)

Cette exigence ne s'applique qu'aux catégories incluses dans les championnats nationaux ouverts. Pour les catégories plus jeunes ou novices, les exigences des compétitions sanctionnées de niveau « C » s'appliquent.

Pour les compétitions sanctionnées de niveaux « B » et « C », tous les arbitres de l'événement doivent posséder le niveau requis par le comité d'organisation.

2.8.2. Pour les compétitions Kata

Pour les compétitions sanctionnées de niveau « A », Judo Canada désignera ou approuvera le choix du juge en chef. Tous les juges de l'événement doivent être certifiés au moins au niveau national dans le Kata qu'ils jugent.

Pour les compétitions sanctionnées de niveau « B », tous les juges de l'événement doivent être certifiés au minimum au niveau national dans le Kata qu'ils jugent.

Pour les compétitions sanctionnées de niveau « C », tous les juges de l'événement sont sélectionnés par le comité organisateur. Une certification provinciale, le cas échéant, peut être utilisée comme critère de sélection.

2.9. Rapport du tournoi

Les dossiers du tournoi comprennent le devis technique du tournoi, les listes des participants, des arbitres, des juges et des entraîneurs, les feuilles de pesée, les résultats finaux complets, les rapports médicaux, les feuilles de récapitulation des retraits, les formulaires Hansoku-make et de suspension des entraîneurs, et les feuilles de tirage au sort du tournoi. Le rapport complet du tournoi comprend tous les dossiers du tournoi, ainsi que tout document supplémentaire jugé nécessaire par les organisateurs.

- Pour les championnats nationaux ouverts et les compétitions sanctionnées de niveau « A », les résultats doivent être envoyés à Judo Canada dans les 72 heures suivant l'événement, dans le format approuvé par Judo Canada. Le rapport complet du tournoi doit être envoyé dans les deux semaines suivant l'événement. Judo Canada conservera les dossiers du tournoi.
- Pour les compétitions sanctionnées de niveau « B », les résultats doivent être envoyés à Judo Canada dans les 72 heures suivant l'événement, dans le format approuvé par Judo Canada. Un rapport simplifié du tournoi doit être envoyé dans les deux semaines suivant l'événement, y compris les rapports médicaux, les feuilles de résumé des retraits et les formulaires Hansoku-make et de suspension des entraîneurs. Les dossiers du tournoi doivent être conservés au bureau de l'OPTS pendant trois ans et mis à la disposition de Judo Canada sur demande.
- Pour les compétitions sanctionnées « C », les dossiers devraient être conservés au bureau de l'OPTS pendant trois ans et être mis à la disposition de Judo Canada sur demande. Pour les compétitions de Kata sanctionnées de niveau « C », la liste des juges doit être envoyée à Judo Canada.

3. FORMAT DU TOURNOI SHIAI

3.1. Format en Shiai

Le format du tournoi doit être annoncé avant l'événement, au plus tard au moment de la demande de sanction. Il doit être décrit dans le devis technique du tournoi.

Pour les compétitions Shiai se déroulant au Canada, les formats suivants peuvent être utilisés :

- a. Pour les catégories de poids comptant huit (8) inscriptions ou plus :
 - Système d'élimination double modifié.
 - Système de double repêchage.
 - Système d'élimination double véritable.
 - Système d'élimination à groupes (poules) multiples.
 - Élimination directe avec ou sans repêchage en quart de finale.
- b. Pour les catégories de poids comptant sept (7) inscriptions ou moins :
 - Système à deux (2) groupes (poules) s'il y a six (6) ou sept (7) inscriptions.
 - Système à une poule (tournoi à la ronde) s'il y a cinq (5) inscriptions ou moins.
 - Le meilleur de trois pour une catégorie qui ne compte que deux participants.

- Double élimination modifiée.
- Double élimination véritable.
- Élimination directe avec ou sans repêchage en quart de finale.

3.2. Formats recommandés

Pour les championnats nationaux ouverts, les formats suivants sont utilisés :

- Système d'élimination double modifié pour les catégories comptant huit (8) inscriptions ou plus;
- Système des groupes (par poules) (simple ou double) pour les catégories de trois (3) à sept (7) inscriptions;
- Le meilleur de trois pour une catégorie qui ne compte que deux inscriptions.

Pour les épreuves sanctionnées de niveau « A », les mêmes formats que ceux des Championnats nationaux ouverts (Open) doivent être utilisés pour les catégories des Championnats nationaux ouverts.

Dans toutes les compétitions, pour les catégories novices d'âge U16 et plus, les mêmes formats que les Championnats nationaux ouverts peuvent être utilisés. Sinon, un système de poules peut aussi être utilisé, en fonction du nombre d'inscriptions.

Pour les catégories de poids ouvertes, un système d'élimination directe est recommandé.

Pour la catégorie U14, les formats recommandés sont le système d'élimination double modifié ou le système de poules, en utilisant des poules simples ou doubles, en fonction du nombre d'inscriptions.

Pour les catégories U10/U12, le format recommandé est un système de poule unique avec des poules de cinq (5) athlètes au maximum.

Pour les événements par équipes, les formats recommandés sont l'élimination directe avec ou sans repêchage en quart de finale ou le système d'élimination double modifié.

3.3. Détails des formats

3.3.1. Système de la double élimination modifiée

Le gagnant de chaque match passe au combat suivant jusqu'à ce qu'il ne reste qu'un athlète invaincu dans les tableaux de championnat A et B. Ces athlètes s'affronteront afin de déterminer le gagnant de la médaille d'or et celui de la médaille d'argent.

Après une première défaite dans les tableaux de championnat A ou B, l'athlète vaincu est placé dans le tableau de repêchage correspondant, selon le numéro du combat qui vient d'être disputé. Les numéros de combat dans les tableaux de championnat – a1, a2, a3, etc. – correspondent à un match dans les tableaux de repêchage, et ce dernier indique quelle est la prochaine étape pour le perdant du combat. Le repêchage se fait alternativement de haut en bas et de bas en haut à chaque tour consécutif.

Si l'athlète subit une défaite dans le tableau de repêchage, il est complètement éliminé de la compétition. Les gagnants de chaque tableau reçoivent une médaille de bronze.

À noter que dans ce format de tournoi, un athlète pourrait combattre deux fois contre le même athlète, d'abord dans les préliminaires et ensuite dans le repêchage.

3.3.2. Système par poules

3.3.2.1. Pour les catégories de six (6) ou sept (7) compétiteurs

Le tour préliminaire comprendra des poules de trois (3) ou quatre (4) compétiteurs au besoin.

Deux (2) compétiteurs seront sélectionnés dans chaque groupe.

La compétition se déroulera en élimination directe après les combats des poules.

Le gagnant de la poule A affrontera l'athlète qui se trouve en deuxième place de la poule B, et le gagnant de la poule B affrontera l'athlète qui se trouve en deuxième place de la poule A.

Les gagnants de ces deux combats s'affronteront pour la médaille d'or tandis que les perdants obtiendront le bronze.

3.3.2.2. Pour les catégories de trois (3) à cinq (5) compétiteurs

La compétition comprendra des poules de trois (3), quatre (4) ou cinq (5) compétiteurs au besoin.

3.3.2.3. Pour les catégories de deux (2) compétiteurs

Dans les catégories de poids où il n'y a que deux (2) inscriptions, les compétiteurs s'affronteront à deux reprises.

S'il y a égalité au chapitre des victoires, un troisième combat aura lieu.

3.3.2.4. Gagnant d'une poule

Le gagnant d'une poule est déterminé au moyen de la méthode suivante :

- Le compétiteur ayant le plus de victoires gagne.
- Si plusieurs compétiteurs ont le même nombre de victoires, les pointages partiels sont additionnés et le compétiteur ayant le total le plus élevé gagne, etc.
- S'il y a égalité pour les deux totaux de points, le gagnant est déterminé en fonction du compétiteur qui a battu son adversaire.
- En cas de triple égalité, voir les critères de bris d'égalité.
- Système de points

Appel	Équivalent	Points	Abr.	Description
Ippon		10	IPO	Point complet
Waza-ari		5	WAZ	Victoire technique
Hansoku-make	Ippon	10	HAD	Disqualification
Hansoku-make ou 3e Shido	Ippon	10	HAN	Disqualification
Fusen-gachi		10	FUS	Défaut
Kiken-gachi		10	KIK	Blessure pendant le combat
Yusei-gachi		1	YUS	Pour les catégories d'âge sans GS

Dans un tournoi par poules, si un athlète doit se retirer de la compétition (pour des raisons médicales ou d'un Hansoku-make), ses futurs adversaires reçoivent des points par Fusen-gachi.

3.3.2.5. Critères pour un bris d'égalité dans un système de poules

Les compétiteurs à égalité dans une poule de trois s'affrontent à nouveau selon un système de poule. Dans cette situation, le directeur du tournoi peut, à sa discrétion, appliquer les règles du Golden Score dès le début du combat, réduisant ainsi la possibilité d'une nouvelle triple égalité.

- Toutefois, si les compétiteurs sont toujours à égalité en termes de victoires et de points, celui qui a la durée totale des combats remportés le moins élevé (à la fois dans le tour de bris d'égalité et dans les matchs du premier tour qui ont créé l'égalité) se classe en premier, celui qui a le deuxième temps total de combats gagnés le moins élevé se classe en second et celui qui a le troisième temps le moins élevé se classe troisième.
- Si l'égalité persiste, le poids des compétiteurs enregistré à la pesée officielle détermine leur classement. L'athlète qui pèse le moins sera le premier, celui qui a le deuxième poids le plus léger sera le deuxième, etc.

IMPORTANT : Dans le système de poule, la durée de chaque combat doit être notée correctement.

3.3.3. Système du double repêchage (et repêchage en quart de finale)

Les participants de chaque catégorie de poids sont répartis dans deux tableaux : A et B. Chaque tableau est divisé en deux sous-groupes (A1, A2, B1, B2).

Il y a élimination directe jusqu'à ce que les finalistes soient déterminés pour chaque sous-groupe.

La compétition de repêchage débute une fois les gagnants des sous-groupes A1, A2, B1 et B2 déterminés et comprend tous les participants qui ont perdu contre l'un des demi-finalistes dans n'importe quel tour. Une variante de ce système est le repêchage des quarts de finale, où seuls les participants ayant perdu les quarts de finale participent au repêchage.

Le gagnant du sous-groupe A1 combat le gagnant du sous-groupe A2 et le gagnant du sous-groupe B1 combat le gagnant du sous-groupe B2 afin de déterminer les gagnants respectifs des groupes A et B.

Les gagnants des groupes A et B combattent pour la première et la deuxième place (or et argent), tandis que les perdants combattent pour la troisième place en affrontant les gagnants du repêchage du tableau opposé. Les gagnants de ces combats reçoivent des médailles de bronze.

3.3.4. Système de la double élimination véritable

Semblable à la double élimination modifiée, sauf que la compétition se poursuit jusqu'à ce que chacun des athlètes, à l'exception du gagnant, perde à deux reprises. Dans ce système, un athlète qui perd un combat peut néanmoins gagner la compétition.

Les gagnants des groupes A et B s'affrontent et le perdant est en attente jusqu'à ce qu'il puisse affronter le gagnant du repêchage.

3.4. Format Ne-waza

Les compétitions de Ne-waza se déroulent selon les mêmes modalités que celles du Shiai.

3.5. Format par équipes

3.5.1. Composition des équipes

Les équipes peuvent être composées d'hommes, de femmes ou d'équipes mixtes d'une même catégorie d'âge. Le nombre de participants recommandé est généralement de quatre (4) à sept (7) par équipe. Les nombres impairs sont recommandés afin de minimiser les risques d'égalité.

La composition de l'équipe peut aussi inclure des athlètes remplaçants. Les règles relatives au nombre de remplaçants et au remplacement des athlètes entre les rondes doivent être clairement décrites dans le devis technique du tournoi.

Il est recommandé qu'une équipe soit composée d'au moins la moitié du nombre de catégories (par exemple, au moins trois (3) compétiteurs pour une équipe de cinq (5) membres) pour être autorisée à s'inscrire et à participer à la compétition.

3.5.2. Catégories de poids

Les catégories de poids doivent être choisies dans les catégories de poids des catégories d'âge spécifiques. Certaines catégories de poids seront fusionnées (généralement les poids légers et les poids lourds) afin d'obtenir le nombre correct de catégories de poids pour l'événement.

Par exemple, une épreuve féminine sénior par équipe de cinq (5) personnes pourrait offrir les catégories de poids suivantes

- Jusqu'à 52 kg (y compris les catégories jusqu'à 48 kg et jusqu'à 52 kg)
- Plus de 52 kg et jusqu'à 57 kg
- Plus de 57 kg et jusqu'à 63 kg
- Plus de 63 kg et jusqu'à 70 kg
- Plus de 70 kg (y compris les catégories jusqu'à 78 kg et plus de 78 kg)

3.5.3. Combats par équipes

Dans chaque match, les combats par équipe se dérouleront dans l'ordre indiqué dans le devis technique du tournoi. Il est recommandé d'alterner la catégorie de poids de départ à chaque ronde.

Avant chaque ronde, le chef d'équipe/entraîneur doit présenter au directeur du tournoi la composition de son équipe pour la ronde.

Chaque compétiteur/substitut est généralement autorisé à combattre dans sa propre catégorie de poids ou dans la catégorie de poids immédiatement supérieure.

Dans les compétitions par équipes, chaque combat doit avoir un gagnant. La règle du Golden score ou la règle de la décision doit être appliquée conformément aux règles spécifiques à l'âge.

3.5.3.1. Critères d'attribution

- L'équipe gagnante est celle qui a remporté le plus grand nombre de combats (quel que soit le score) dans le match;
- En cas d'égalité, un tirage au sort sera effectué dans une catégorie et une paire disputera à nouveau un combat au Golden score pour désigner l'équipe gagnante.

4. FORMAT DES TOURNOIS DE KATA

Au Canada, les compétitions de Kata ne comportent pas de catégories spécifiques par sexe. Les paires féminines, masculines ou mixtes sont acceptées.

4.1. Divisions d'âge

Il y a trois groupes d'âge pour les compétitions de Kata.

- Sénior - Dans la saison 2024-2025 : les personnes nées en 2010 et avant pour Tori et Uke.
- U23 Pour la saison 2024-2025 : les personnes nées entre 2003 et 2010 pour Tori et Uke.
- U16 - Pour la saison 2024-2025 : les personnes nées en 2010 à 2014, pour Tori et Uke.

4.2. Catégories de ceintures

Avancée

- Division sénior, grade minimum ceinture marron pour Tori et Uke.
- Division U23, grade minimum ceinture verte pour Tori et Uke.
- Division U16, grade minimum ceinture orange pour Tori et Uke.

Novice

- Division sénior, ceinture jaune à ceinture bleue pour Tori et Uke.
- Division U23, ceinture jaune à ceinture orange pour Tori et Uke.
- Division U16, ceinture jaune pour Tori et Uke.

4.3. Format recommandé

Aux Championnats nationaux ouverts (Open), les katas ci-dessous sont présentés :

Division sénior avancée	Division U23 avancée	Division U16 avancée
<ul style="list-style-type: none"> • Nage-no-Kata • Katame-no-Kata • Ju-no-Kata • Kime-no-Kata • Kodokan-Goshin-Jutsu 	<ul style="list-style-type: none"> • Nage-no-Kata • Katame-no-Kata • Ju-no-Kata • Kime-no-Kata • Kodokan-Goshin-Jutsu 	<ul style="list-style-type: none"> • Nage-no-Kata (3 séries) • Nage-no-Kata • Ju-no-Kata • Kodokan-Goshin-Jutsu • Katame-No-Kata

Pour toutes les compétitions sanctionnées niveau « A », toutes les catégories présentées aux championnats nationaux ouverts doivent être proposées. Les catégories novices peuvent aussi être proposées à la discrétion du comité d'organisation.

Pour toutes les compétitions sanctionnées niveau « B », les catégories doivent respecter les catégories d'âge et de ceinture précisées ci-dessus. Les catégories présentées (Avancée et/ou Novice) sont laissées à la discrétion du comité d'organisation.

Pour les autres compétitions, les catégories présentées sont laissées à la discrétion du comité d'organisation. Des ajustements dans les catégories d'âge et de ceinture sont autorisés si nécessaire.

Les Katas musicaux ne sont pas autorisés dans les compétitions.

4.3.1. Participation multiple

Aux championnats nationaux ouverts, un compétiteur ne peut participer qu'une seule fois au même kata à titre de Tori ou d'Uke dans chaque division d'âge.

Pour les compétitions de Kata sanctionnées niveau « A » et moins, la compétition peut aussi inclure la catégorie Nage-no-kata 3 séries pour les catégories d'âge U23 et sénior.

Pour des raisons de grades, pour cette catégorie spécifique de Kata uniquement (catégorie Nage-no-kata 3 séries), un compétiteur peut être autorisé à participer à la fois en tant que Tori et Uke. Dans ce cas, les informations spécifiques doivent être publiées dans le devis technique.

Un compétiteur ayant participé plusieurs fois au Nage-No-Kata (3 séries) peut avoir seulement une place sur le podium (c.-à-d. seulement l'argent s'il a décroché l'argent et le bronze. Dans ce cas, le duo qui a pris le quatrième rang recevra la médaille de bronze.

4.4. Procédure de tirage au sort

Pour les épreuves de Kata se déroulant au Canada, un tirage au sort de l'ordre de présentation est effectué pour chaque catégorie (ou chaque groupe).

Pour les catégories comptant plus de 12 participants, un format avec des rondes préliminaires et une ronde finale peut être utilisé. Les participants sont répartis en deux groupes pour les épreuves préliminaires. Les trois (3) meilleurs duos de chaque groupe sont placés dans un tirage au sort pour la ronde finale afin de déterminer l'or, l'argent et le bronze. Les résultats des préliminaires ne sont **PAS** pris en compte dans les résultats des finales.

4.5. Blessures

Les blessures mineures doivent être traitées conformément aux règles de l'IJF (règle B1.9) :

Blessure mineure et maladie :

- *En cas de blessure mineure comme une plaie avec du sang, des ongles cassés ou un problème avec les lentilles de contact, etc., et selon la décision des juges, l'exécution du kata sera interrompue et l'athlète sera assisté par un médecin hors de la zone de compétition, si nécessaire. La compétition continuera, et le couple répètera entièrement le kata après que le dernier couple ait effectué sa prestation.*
- *Si une autre blessure mineure survient au même athlète pendant la seconde exécution du kata, le couple sera considéré comme hors compétition.*
- *Si une blessure mineure survient après une technique oubliée ou une erreur majeure, le couple sera considéré comme hors compétition. Un Classement leur sera attribué dans la poule ou en finale. Si le classement leur permet de participer à la finale, la paire suivante au classement de la poule participera à la finale*
- *Blessure majeure ou maladie.*
- *Lorsque tori ou uke est incapable de continuer sa performance en raison d'une blessure, d'une maladie ou d'un accident pendant l'exécution du kata, le couple sera considéré comme hors compétition. Un Classement leur sera attribué dans la poule ou en finale. Si le classement leur permet de participer à la finale et qu'ils ne sont physiquement pas capable, la paire suivante au classement de la poule participera à la finale.*

5. PROCÉDURES DE TOURNOI

5.1. Devis technique du tournoi

Le devis technique du tournoi doit contenir toutes les informations nécessaires pour que les participants (athlètes, entraîneurs, officiels, etc.) puissent s'inscrire et participer à l'événement.

5.2. Inscription

5.2.1. Configuration de l'inscription

En cas de préinscription, il est recommandé d'utiliser le logiciel Trackie. L'inscription des participants sur Trackie doit inclure toutes les informations pertinentes pour l'événement, mais aussi les points de contact pour la communication (si nécessaire) avant l'événement.

5.2.2. Admissibilité

Le comité d'organisation du tournoi a la responsabilité de valider l'admissibilité des athlètes dans la catégorie où ils sont inscrits.

5.2.2.1. Membres

Les participants à un tournoi au Canada doivent être membres de Judo Canada ou d'une autre association de judo reconnue par la FIJ. Il incombe au comité d'organisation de tout tournoi se déroulant au Canada de vérifier le statut de membre de chaque athlète, arbitre, etc. inscrit.

Il incombe à l'athlète, à l'arbitre, etc. ou au représentant désigné de la province ou du pays de prouver qu'il est membre de Judo Canada. L'adhésion à Judo Canada peut aussi être validée à l'aide de l'outil en ligne : <https://judocanada.org/fr/membership/>

5.2.2.2. Athlètes précoces.

Pour toutes les événements nationaux (sanctionnés « A » ou « B »), le statut d'athlète précoce sera accordé par l'officiel désigné de Judo Canada.

Le statut d'athlète précoce est offert à tous les athlètes qui soumettent la déclaration requise de niveau d'habileté, accessible au <https://forms.gle/suzkvn6PKHkE7jnS8>.

Judo Canada maintiendra une base de données des demandes et mettra à la disposition des organisateurs de tournois la liste des participants approuvés afin de confirmer l'admissibilité des inscriptions.

La date limite d'approbation des demandes doit être indiquée dans le devis technique de chaque événement. Le délai recommandé est d'au moins une semaine avant la date de l'événement.

5.2.2.3. Une catégorie par jour et exceptions

Dans les tournois sanctionnés niveau « A », les compétiteurs de tout groupe d'âge ne sont autorisés à participer qu'à une seule catégorie de tournoi individuel par jour, sauf dans les circonstances suivantes :

- La **catégorie de poids ouverte** est disputée au cours du même tournoi, le même jour; REMARQUE : Les épreuves de catégorie de poids ouverte sont autorisées **SEULEMENT** dans les groupes d'âge sénior et vétéran.
- Un **tournoi par équipe** est organisé le même jour.
- Un événement Ne-waza est organisé le même jour.

S'il y a quatre concurrents ou moins dans une catégorie et que l'horaire du tournoi le permet, l'athlète peut participer à une catégorie additionnelle, à la discrétion du directeur du tournoi.

Dans les événements sanctionnés de niveau « B » et « C », les participants à ce tournoi sont autorisés à participer à une deuxième catégorie se déroulant le même jour, à condition que la deuxième catégorie soit programmée dans un bloc distinct de l'événement et à la discrétion du directeur du tournoi.

5.2.2.4. Certification des entraîneurs

Aux Championnats nationaux ouverts, les entraîneurs provinciaux et territoriaux doivent être des entraîneurs certifiés de niveau Compétition – Développement. Les entraîneurs adjoints doivent être des instructeurs de dojo certifiés.

Pour les autres compétitions sanctionnées de niveau « A », les entraîneurs provinciaux/territoriaux doivent au minimum être formés au niveau Compétition – Développement. Les entraîneurs adjoints doivent avoir le statut d'Instructeur de dojo formé.

Dans les compétitions de niveau **provincial ou territorial** (« B » et « C »), le niveau minimal de certification recommandé pour les entraîneurs-chefs est la certification d'Instructeur de dojo. Le niveau de formation minimal recommandé pour les **entraîneurs adjoints** est assistant formé.

Dans les compétitions organisées par des clubs locaux, les entraîneurs communautaires peuvent aider à encadrer les athlètes de leur club.

Le comité d'organisation du tournoi a la responsabilité de valider les certifications.

5.3. Pesée

Le directeur du tournoi (ou son représentant désigné) est chargé de superviser la pesée afin de s'assurer que toutes les règles sont respectées et de résoudre les problèmes éventuels.

Tout athlète qui ne fait pas le poids dans la catégorie dans laquelle il est inscrit a la possibilité de monter (ou de descendre) dans la catégorie correspondant à son poids ou de se retirer de la compétition, à moins qu'aucun changement ne soit autorisé lorsque spécifié dans le devis technique du tournoi.

Pour toutes les épreuves organisées au Canada, la pesée officielle peut avoir lieu la veille de l'événement ou le jour même de l'événement, comme indiqué dans le devis technique.

5.3.1. Salles de pesée

Les salles de pesée doivent être des salles séparées **et dédiées**, réservées aux hommes et aux femmes (**pas d'accès public**). L'accès à ces salles doit être limité au sexe concerné. Aucun parent/entraîneur/athlète/officiel de sexe féminin n'est autorisé à entrer dans la salle de pesée réservée aux hommes et vice-versa.

5.3.2. Procédure de pesée

5.3.2.1. Dispositifs de pesée officiels et non officiels

Des balances non officielles ou l'accès à des balances officielles doivent être mises à la disposition des participants à la compétition.

Si les balances non officielles diffèrent des balances officielles, elles doivent être calibrées de manière à afficher le même poids que les balances officielles. En cas de différence entre les

balances non officielles et les officielles, la balance qui affiche le poids le moins élevé sera désignée comme étant la balance officielle.

Si des balances électroniques sont employées, la précision exigée est la première décimale après le poids en kilogrammes. Si le dispositif affiche davantage de décimales, celles-ci doivent être cachées au moyen d'un ruban adhésif opaque.

5.3.2.2. Balances non officielles pour hommes et femmes

Les balances non officielles pour les hommes et les femmes doivent être installées dans des pièces séparées.

5.3.2.3. Officiels de pesée

Tous les préposés à la salle de pesée doivent être du même sexe que les athlètes.

Chaque balance doit être gérée par un minimum de deux officiels désignés. L'un des officiels vérifie les documents d'identité de l'athlète avant que celui-ci n'embarque sur le dispositif de pesée. Le deuxième officiel vérifie que la pesée a lieu sans interférence de la part des autres athlètes ou de l'entraîneur, lis **et annonce** le poids exact, qui est ensuite consigné par le premier officiel sur la feuille de pesée officielle **(ou sur le coupon)**.

Dans les grandes compétitions, il est recommandé de prévoir des officiels supplémentaires afin d'assurer une circulation ordonnée des athlètes.

Des exemples d'instructions pour les officiels de pesée sont disponibles à l'Annexe 07.

5.3.2.4. Pesée non officielle et balances non officielles

Pour les tournois sanctionnés de niveaux « A » et « B », des balances non officielles doivent être disponibles dans les salles de pesée jusqu'à la fin de la pesée officielle. **Les balances officielles** doivent aussi être à la disposition des athlètes pour la pesée non officielle, une heure avant le début de la pesée officielle.

5.3.2.5. Délai minimal

Pour les tournois sanctionnés de niveaux « B » et « C », la pesée peut avoir lieu un jour avant l'événement ou le jour de l'événement.

Quand la pesée a lieu le jour du tournoi, la pesée officielle doit se terminer au minimum une heure avant le début de la compétition.

5.3.2.6. Catégorie de poids et dispositif de pesée

Chaque catégorie de poids est assignée à une balance spécifique. Les compétiteurs doivent se peser sur la balance qui leur a été assignée et ne peuvent pas en utiliser une autre.

5.3.2.7. Identification

Tous les athlètes canadiens doivent présenter une pièce d'identité, tel que spécifié dans le devis technique. Les pièces d'identité peuvent inclure **une carte d'accréditation** et une pièce d'identité avec photo émise par le gouvernement (ou une pièce d'identité pour les catégories plus jeunes).

Les documents valables sont par exemple le permis de conduire, le passeport canadien, la carte de citoyenneté, la carte de résident permanent, la carte médicale et la carte d'étudiant.

5.3.2.8. Retrait des vêtements

Les athlètes du groupe d'âge U21 et des groupes supérieurs doivent se peser en sous-vêtement (hommes : caleçons et t-shirts (optionnel); femmes : sous-vêtements, soutien-gorge et/ou t-shirt

optionnel). Les chaussettes, bijoux et perçages corporels doivent être retirés. Sous la supervision de l'officiel de la pesée, les athlètes du groupe d'âge U21 et des catégories supérieures peuvent se dévêtir complètement (sans quitter le dispositif de pesée ou brièvement si permis par l'officiel) afin de s'assurer qu'ils respectent la limite de poids minimale ou maximale de la catégorie de poids dans laquelle ils sont inscrits. Aucune tolérance de poids ne sera accordée.

Les athlètes du groupe d'âge U18 et des groupes inférieurs doivent se peser en sous-vêtement (hommes/garçons : caleçons et t-shirts (optionnel); femmes : sous-vêtements, soutien-gorge et/ou t-shirt optionnel). Les chaussettes, bijoux et perçages corporels doivent être retirés. Une tolérance de 0,2 kg sera accordée à ces groupes d'âge afin de compenser le port de sous-vêtements et de t-shirt optionnel. Les athlètes de ces catégories de poids ne sont PAS autorisés à retirer leurs sous-vêtements.

Les athlètes du groupe d'âge U12 et des groupes inférieurs doivent se peser en portant un pantalon de judogi et un t-shirt. Aucune exception ne sera autorisée et aucune tolérance de poids ne sera accordée.

5.3.2.9. Tolérance de poids

Sauf indication contraire dans le présent document ou dans le devis technique du tournoi, aucune tolérance de poids n'est acceptée.

Le poids des compétiteurs doit se situer entre les limites inférieure et supérieure de la catégorie dans laquelle ils sont inscrits.

Si deux catégories de poids sont combinées conformément au devis technique, l'athlète doit peser dans la limite inférieure de la catégorie de poids inférieure et dans la limite supérieure de la catégorie de poids supérieure.

5.3.2.10. Vérification du poids

Chaque athlète ne peut monter qu'une fois sur la balance pour une durée maximale de 60 secondes. Il est permis de descendre brièvement du dispositif afin d'enlever un vêtement ou de se couper les cheveux à la demande de l'officiel.

5.3.2.11. Enregistrement du poids pendant la pesée officielle

Le poids exact des compétiteurs, y compris dans la catégorie poids lourd, doit être inscrit sur la feuille de pesée et être accompagné de la signature et des initiales de l'officiel de pesée.

Pour les compétitions où l'inscription se fait dans une catégorie de poids déterminée, si un athlète n'est pas en mesure de respecter les normes de poids, son poids doit être dûment inscrit et confirmé par l'officiel et un témoin.

5.3.2.12. Préinscription, disqualification liée au poids et remboursements

Pour les compétitions où il y a une préinscription des athlètes, tout athlète qui ne se présente pas à la pesée sera retiré du tirage au sort. **Tout athlète qui ne respecte pas les exigences liées au poids se fera offrir de changer de catégorie de poids à moins que le devis technique ne l'interdise.**

Aucun remboursement ne sera accordé aux athlètes qui ne font pas le poids.

5.3.3. Athlètes à inscriptions multiples

Les athlètes concourant dans deux catégories d'âge différentes, mais dans la même catégorie de poids deux jours consécutifs d'une compétition n'auront pas besoin de se peser pour la deuxième

catégorie. Ils seront gardés dans le tirage à moins de se retirer avant l'heure limite, indiquée dans le devis du tournoi.

Les athlètes concourant dans deux catégories d'âge différentes, mais dans des catégories de poids différentes (parce que la catégorie de poids correspondante n'existe pas) pendant deux jours consécutifs n'auront pas besoin de se peser pour la deuxième catégorie si leur poids est dans les limites de la deuxième catégorie. Par exemple, un athlète pesant le jour 1 pour -66 kg Ne-Waza sera accepté pour -60 kg senior le jour 2 si son poids est inférieur ou égal à 60,0 kg. Ils seront gardés dans le tirage à moins de se retirer avant l'heure limite, indiquée dans le devis du tournoi.

Les athlètes concourant dans deux catégories d'âge ou plus, dans la même catégorie de poids au cours de la même compétition, mais pas à des jours consécutifs, devront se peser pour la deuxième (ou troisième) catégorie, mais pourront bénéficier d'une tolérance de poids allant jusqu'à 5 % du poids maximum pour cette catégorie.

5.3.4. Contrôles aléatoires de la pesée

AUCUN contrôle de pesée aléatoire ne sera effectué le jour de la compétition, sauf si le comité de HP en fait la demande aux Championnats nationaux séniors ouverts. Quand une telle demande est faite, une pesée aléatoire sera effectuée conformément au règlement de l'IJF.

5.3.5. Système d'honneur

Le système d'honneur peut être utilisé pour les catégories U14 et plus jeune, les poids étant envoyés en kg avec les inscriptions. Dans ce cas, les organisateurs peuvent procéder à des contrôles aléatoires à la pesée, comme indiqué dans le devis technique de l'événement. La tolérance de poids doit être indiquée dans le dossier.

5.3.6. Pesée à distance

La pesée à distance est autorisée dans les compétitions sanctionnées de niveaux « B » et « C », conformément au devis technique de l'événement. Pour les épreuves sanctionnées de niveau « A », la pesée à distance n'est autorisée que pour les catégories qui ne font pas l'objet des championnats canadiens ouverts.

La pesée à distance doit être gérée selon les mêmes exigences que la pesée officielle, telle que définie ci-dessus.

5.3.7. Autres options de pesée

Une demande peut être faite à Judo Canada pour d'autres options de pesée pour les compétitions sanctionnées de niveau " B " et sera évaluée au cas par cas.

5.4. Tête de série

Tous les tournois nationaux sanctionnés de niveau « A » doivent utiliser le système de tête de série décrit dans cette section. Judo Canada fournira donnera les têtes de série avant chaque événement sanctionné de niveau « A ».

5.4.1.1. Pour les compétitions Shiai

- Catégories U21 et Sénior : Les points de classement de l'équipe nationale seront utilisés.
- Catégorie U18 :
 - Priorité 1 : Les points de classement des équipes nationales seront utilisés

- Priorité 2 (si moins de quatre athlètes ont des points au classement de l'équipe nationale); le classement final des derniers championnats nationaux ouverts sera utilisé.

- U16, Vétérans et Ne-waza : Aucune tête de série ne sera utilisée.

Les têtes de séries des quatre (4) premiers athlètes classés seront utilisées de cette façon :

- Tête de série no1 vs Tête de série no4 (avec une position variable pour la tête de série n° 1)
- Tête de série no2 vs Tête de série no3

5.4.1.2. Pour les compétitions Kata

Pour les compétitions Kata, aucune tête de série ne sera utilisée pour le moment.

5.5. Tirage au sort pour les compétitions Shiai

5.5.1. Procédure de tirage au sort

Pour toutes les compétitions, le tirage au sort est effectué une fois que la pesée est terminée et que tous les changements de catégorie de poids et les regroupements de catégories sont résolus.

Pour les compétitions comportant plusieurs catégories/jours, il convient de veiller à ce que les retraits soient correctement suivis, car les retraits pour raisons médicales et pour Hansoku Make peuvent avoir lieu après le tirage au sort des catégories/jours suivants. Le cas échéant, les tirages au sort devront être modifiés en conséquence.

Les athlètes avec inscriptions multiples qui n'ont pas besoin de se peser une seconde fois doivent être gardés dans le tirage à moins qu'il se retirent.

L'utilisation d'un système informatisé de gestion des compétitions offrant une option de tirage au sort est recommandée pour tous les tournois, mais obligatoire pour les compétitions sanctionnées de niveaux « A » et « B ».

Au moment du tirage au sort ou quand les athlètes sont placés, on doit porter une attention particulière afin que les athlètes de la même province/territoire, de la même région ou du même club - tout dépendant du niveau de l'événement - ne combattent pas l'un contre l'autre dans le(s) premier(s) tour(s). Aux championnats nationaux, le tri est effectué par province /territoire seulement.

5.5.2. Regroupement de catégories

Le directeur du tournoi combinera les catégories si nécessaire afin d'offrir aux athlètes la meilleure expérience de tournoi possible.

Le regroupement des catégories se produit quand une catégorie de poids ne compte qu'un seul compétiteur après la pesée, et peut se produire quand une catégorie ne compte que deux athlètes.

Les options possibles pour la combinaison des catégories sont :

- Fusion de la catégorie avec un(e) ou deux athlètes dans la catégorie de poids supérieure;
- Fusionner des catégories de même poids, mais de ceintures différentes (par exemple, fusionner les ceintures orange et les ceintures vertes);

- Si les deux premières solutions ne sont pas possibles, la fusion d'un athlète dans une catégorie de poids et de ceinture correspondante plus âgée, si l'athlète répond aux exigences du groupe d'âge plus âgé.

5.5.2.1. Catégories combinées dans la catégorie vétéran

La combinaison des catégories pour la catégorie vétéran doit respecter les préférences spécifiques :

1. Combiner les catégories de poids dans la même catégorie d'âge.

Dans la mesure du possible, les individus doivent rester dans leur catégorie d'âge. Les compétiteurs ne peuvent être combinés qu'avec d'autres compétiteurs qui ne sont pas plus d'une catégorie de poids en moins ou d'une catégorie de poids en plus.

Une attention particulière doit être accordée aux différences de poids réelles quand il s'agit des catégories féminines et masculines la plus légère ou la plus lourde (à titre indicatif, une différence de poids maximale de 15 % doit être prise en compte).

Le poids doit être la principale considération dans le déplacement des athlètes au sein de leur propre catégorie d'âge ou de leur combinaison avec d'autres catégories d'âge, conformément aux directives relatives aux catégories d'âge ci-dessous.

2. Recommandation pour la combinaison des catégories d'âge

Les compétiteurs des catégories d'âge M7 ou F7 et plus (par exemple M8/F8, M9/F9, etc.) ne peuvent être combinés qu'avec d'autres compétiteurs qui ne sont pas plus d'une catégorie d'âge supérieure ou plus d'une catégorie d'âge inférieure, c'est-à-dire que les compétiteurs de M7/F7 ne peuvent être combinés qu'avec des compétiteurs de M6/F6 ou de M8/F8.

Les compétiteurs des catégories M6 ou F6 peuvent être combinés avec des compétiteurs d'une catégorie d'âge supérieure ou de deux catégories d'âge inférieures, c'est-à-dire M7/F7, M5/F5, M4/F4.

Les compétiteurs des catégories M5 ou F5 peuvent être combinés avec des compétiteurs d'une catégorie d'âge supérieure ou de deux catégories d'âge inférieures, c'est-à-dire M6/F6, et M4/F4, M3/F3.

Les compétiteurs des catégories M4 ou F4 peuvent être combinés avec des compétiteurs d'au plus deux catégories d'âge supérieures ou deux catégories d'âge inférieures, c'est-à-dire M6/F6, M5/F5, et M3/F3, M2/F2.

Les compétiteurs des catégories M3 ou F3 peuvent être combinés avec des compétiteurs d'au plus deux catégories d'âge supérieures ou deux catégories d'âge inférieures, c'est-à-dire M5/F5, M4/F4, et M2/F2 M1/F1.

Les compétiteurs des catégories d'âge M2 ou F2 ne peuvent être combinés qu'avec des compétiteurs de deux catégories d'âge supérieures et d'une catégorie d'âge inférieure, c'est-à-dire M4/F4, M3/F3 et M1/F1.

Les compétiteurs des catégories d'âge M1 ou F1 ne peuvent être combinés qu'avec des compétiteurs de deux catégories d'âge supérieures, c'est-à-dire M2/F2 et M3/F3.

5.6. Protocoles en compétition pour Shiai

5.6.1. Appel au tapis

Dans toutes les compétitions sanctionnées niveau « A », pour les catégories avancées U16; U18; U21; S.nior et Vétérans, tout compétiteur qui n'est pas sur le tapis 30 secondes après avoir été appelé perdra automatiquement le combat (Fusen Gashi).

Pour les autres catégories dans les compétitions sanctionnées niveau « A » et les compétitions sanctionnées niveaux « B » et « C », tout compétiteur qui n'est pas sur le tapis après avoir été appelé trois fois à une minute d'intervalle perdra automatiquement le combat (Fusen Gashi).

5.6.2. Périodes de repos

Le temps de repos entre les combats sera au minimum le double de la durée maximale du combat pour une division donnée.

5.6.3. Kiken-gachi

Tout compétiteur ayant perdu son Kiken-gachi (blessure) ne sera pas autorisé à reprendre la compétition sans l'autorisation du médecin désigné par le comité d'organisation du tournoi.

5.6.4. Notation

La notation se fait à l'aide du système de points décrit ci-dessous.

Appel	Équivalent	Points	Abr.	Description
Ippon		10	IPO	Point complet
Waza-ari		5	WAZ	victoire technique
Hansoku-make	Ippon	10	HAD	Disqualification
Hansoku-make ou 3e shido	Ippon	10	HAN	Disqualification
Fusen-gachi		10	FUS	Défaut
Kiken-gachi		10	KIK	Blessure pendant le combat
Yusei-gachi (décision)		1	YUS	Pour les catégories d'âge sans GS

Des aide-mémoires pour les marqueurs sont disponibles à l'Annexe 07.

5.6.5. Médical

Le personnel médical désigné du tournoi a l'autorité ultime pour prendre la décision de retirer un athlète de la compétition. Le retrait médical doit être confirmé à l'aide de la feuille de retrait médical figurant à l'Annexe 08.

5.6.5.1. Perte de conscience

- Un compétiteur qui participe à un tournoi dans la catégorie U18 (ou plus jeune) qui perd conscience en raison d'un Shime-waza n'est pas autorisé à continuer le tournoi, sans aucune possibilité d'aller au repêchage ou de participer à une autre division tenue le même jour.
- Un compétiteur qui participe à un tournoi dans la catégorie U21, S.nior, Ne-waza ou Vétéran qui perd conscience ne sera pas retiré automatiquement de la compétition, peu importe son âge.
- Tous les athlètes qui ont perdu connaissance doivent être évalués par le personnel médical avant d'être autorisés à reprendre la compétition.

5.6.5.2. Commotion cérébrale

Tout compétiteur chez qui on soupçonne une commotion cérébrale pendant une compétition sera retiré de la compétition et devra se conformer au protocole de commotion cérébrale de Judo Canada.

Les retraits pour cause médicale suite à une commotion cérébrale s'appliquent à toute la durée de l'événement et les athlètes doivent suivre le protocole de retour à l'entraînement de Judo Canada.

5.6.5.3. Examens médicaux

Il n'y a aucune limite d'examens médicaux pendant les combats dans les divisions **U18** et moins.

Les règlements en vigueur de l'IJF seront appliqués en ce qui a trait aux situations concernant le sang et les blessures mineures.

5.7. Retraits

Les retraits doivent être compilés dans le formulaire récapitulatif des retraits. Ils doivent comprendre :

- Retrait volontaire d'un athlète par lui-même, un entraîneur ou un parent : la personne qui retire l'athlète remplit le formulaire récapitulatif;
- Retrait médical : extrait des fiches de retrait médical remplies par le personnel médical;
- Hansoku-make : tiré des formulaires remplis par les arbitres et signés par le directeur du tournoi.

Un modèle de formulaire récapitulatif des retraits est disponible à l'Annexe 9.

5.8. Médailles

5.8.1. Compétitions de Shiai

Dans les compétitions de Shiai sanctionnées niveau « A », les médailles ne sont attribuées que si des combats ont été disputés et que l'athlète a remporté au moins un combat. L'attribution des médailles est déterminée par le nombre de compétiteurs dans une catégorie comme suit :

- Un seul compétiteur : pas de médaille
- Deux compétiteurs : deux médailles - à condition qu'ils aient chacun gagné un combat
- Trois compétiteurs : trois médailles - à condition qu'ils aient chacun gagné au moins un combat
- Quatre compétiteurs : trois médailles
- Cinq compétiteurs : trois médailles

- Six compétiteurs et plus : quatre médailles

Dans les compétitions Shiai sanctionnées de niveaux « **B** » et « **C** », U14 et plus, la distribution des médailles est laissée à la discrétion du directeur du tournoi. Cependant, la répartition des médailles ci-dessus est recommandée.

Pour les épreuves U8, U10 et U12, voir les détails spécifiques dans les sections spécifiques à l'âge.

Les récompenses (médailles ou autres) doivent être décrites dans le devis technique.

5.8.2. Compétitions Kata

Pour les épreuves Kata, les médailles sont décernées à Tori et Uke comme suit :

- Un duo : Le duo doit présenter le kata. Aucune médaille d'or n'est décernée dans la compétition, mais des médailles de participation et/ou des certificats peuvent être remis.
- Deux duos : deux paires de médailles (or, argent).
- Trois duos ou plus : trois paires de médailles (or, argent, bronze).

5.8.3. Protocole de remise des médailles

Les médaillés doivent assister à la cérémonie de remise des médailles dans leur judogi blanc (compétitions sanctionnées de niveau « **A** ») ou dans un judogi OU une tenue de sport officielle (compétitions sanctionnées de niveaux « **B** » ou « **C** »).

Les médaillés qui refusent de participer à la cérémonie seront retirés de la liste des résultats et ne seront pas classés. Les points de brevet/classement peuvent être retirés.

6. RÈGLES GÉNÉRALES DU TOURNOI

6.1. Ceintures blanches

Pour toutes les compétitions sanctionnées, les judokas ceintures blanches de n'importe quel groupe d'âge ne sont PAS autorisés à concourir (Note : les ceintures blanches et jaunes sont considérées comme des ceintures blanches).

6.2. Éthique

6.2.1. Hansoku-make

Tout compétiteur disqualifié par Hansoku-make pour cause de comportement contraire à l'éthique et à l'esprit sportif **sera disqualifié de l'événement complet (toutes les catégories d'âge, pour toutes les journées)** et perdra sa place au classement dans la division dans laquelle la disqualification a eu lieu. (ex : bousculer, frapper un adversaire, etc)

Tout compétiteur disqualifié par Hansoku-make pour une action dangereuse contre son adversaire, mais **qui n'est pas jugée** comme une cause de comportement contraire à l'éthique et à l'esprit sportif par le directeur du tournoi **sera disqualifié de la division spécifique** et perdra tout classement acquis dans la division dans laquelle la disqualification a eu lieu. (ex : Sode-Turi évalué comme Waki-gatame, etc)

Un compétiteur disqualifié par Hansoku-make pour toute autre raison perd le combat, mais **peut continuer** à participer au repêchage et aux autres divisions de l'événement (p. ex., le port accidentel de l'accréditation).

Le directeur du tournoi possède l'autorité finale pour appliquer la sanction.

Le formulaire suivant doit être rempli par l'arbitre et gardé en dossier : <https://judocanada.org/wp-content/uploads/2023/07/Direct-Hansoku-Make.pdf>

6.2.2. Code de conduite :

Toutes les politiques relatives à la sécurité dans le sport seront appliquées, plus particulièrement, mais sans s'y limiter, les suivantes

- [Politique sur la protection des athlètes](#)
- [Code de conduite et d'éthique](#)
- [Politique disciplinaire pour les compétitions](#)

6.2.3. Politique antidopage

Le paragraphe normalisé d'acceptation suivant doit être inclus au formulaire de renonciation des tournois qui l'exigent : « Bien que les initiatives du Centre canadien pour l'éthique dans le sport (CCES) visent principalement les athlètes de niveaux international et national, toutes les compétitions de judo tenues au Canada doivent se conformer au Programme canadien antidopage et peuvent par conséquent être soumises à des contrôles de dopage sans préavis. Pour en apprendre davantage à propos de cette politique, il est conseillé aux athlètes de suivre les étapes suivantes :

- Vérifier le Global DRO (www.globaldro.com) pour déterminer si des médicaments ou traitements, sur ordonnance ou non, sont proscrits et figurent sur la liste des substances et méthodes prohibées de l'AMA.

- Prendre connaissance des exigences relatives aux exemptions médicales (<http://cces.ca/fr/exemptions-medicales>) s'ils doivent avoir recours à un médicament prohibé pour un motif médical valable.
- Ne pas utiliser de suppléments, ou prendre des précautions avant d'en utiliser. Le CCES ne peut pas vérifier ces suppléments, et il est impossible de les vérifier dans Global DRO. L'absence de réglementation de l'industrie et du gouvernement fait qu'il est impossible de confirmer quels sont les ingrédients de ces suppléments. Pour en savoir davantage, consulter le site : <http://cces.ca/fr/supplements>.
- Passer en revue les étapes des procédures de collecte des échantillons pour le contrôle du dopage à l'adresse suivante : <http://cces.ca/fr/prelevement-des-echantillons>.

Pour se procurer des ressources et informations supplémentaires au sujet de la lutte contre le dopage, veuillez communiquer avec le CCES :

- Courriel : info@cces.ca
- Appels sans frais : 1-800-672-7775
- Sur internet : <http://cces.ca/fr/zoneathlete>

6.2.3.1. Médicaments contre l'asthme

Des médicaments pour l'asthme peuvent être utilisés UNIQUEMENT tels que prescrits par le médecin et une AUT est requise si le médicament fait partie de la liste des substances interdites de l'AMA.

6.2.3.2. Médicaments contre les troubles déficitaires de l'attention et les troubles de l'hyperactivité avec déficit de l'attention

Des médicaments pour le TDA et le TDAH peuvent être utilisés UNIQUEMENT tel que prescrit par le médecin et une AUT est requise si le médicament fait partie de la liste des substances interdites de l'AMA.

6.2.4. Comportement inacceptable

Le directeur du tournoi a le droit de révoquer l'accréditation de toute personne (athlètes, officiels, entraîneurs, spectateurs) faisant preuve d'un manque de respect flagrant à l'égard des règles et procédures de la compétition telles qu'elles ont été établies par le comité d'organisation.

6.2.5. Politique de tolérance zéro en matière d'alcool

Les boissons alcoolisées et les drogues illicites sont interdites dans les locaux d'un tournoi de judo.

Une politique de tolérance zéro en matière d'alcool est en vigueur et entraînera une révocation automatique de l'accréditation pour tous les athlètes mineurs qui consomment de l'alcool pendant la compétition (du moment de l'arrivée au moment du départ).

6.3. Entraîneurs

6.3.1. Code vestimentaire des entraîneurs

Pour toutes les compétitions sanctionnées, les entraîneurs sont tenus de respecter le code vestimentaire suivant : pantalon long, chaussures, chemise/T-shirt/polo, pas de chapeau.

Pour **toutes autres compétitions**, les entraîneurs doivent être vêtus de manière appropriée.

6.3.2. Comportement des entraîneurs

Le comportement des entraîneurs doit être conforme aux règlements de l'IJF pour les compétitions sanctionnées de niveaux « A » et « B ». Un registre des entraîneurs fautifs sera tenu dans un formulaire standard.

Quand un judoka paralympique participe à un tournoi, son entraîneur peut le conseiller pendant toute la durée du combat.

6.4. Athlètes

6.4.1. Judogis

6.4.1.1. Judogis blanc et bleu

Dans toutes les compétitions de Shiai sanctionnées de niveau « A », deux couleurs de judogis conformes aux normes de taille actuelles de l'IJF (tel que mesurées par le Sokuteiki) sont exigées; toutefois, il n'est pas nécessaire qu'ils soient conformes à l'étiquette de l'IJF ou à la norme du fabricant.

Le port du dossard n'est pas obligatoire, mais s'il est présent, il doit être conforme aux règles de Judo Canada (<https://www.judocanada.org/wp-content/uploads/2020/09/Politique-sur-les-dossards-30-novembre-2016-FR.pdf>)

Pour **toutes les autres compétitions Shiai**, le choix d'une ou deux couleurs de judogi est laissé à la discrétion des comités d'organisation et doit être indiqué dans le devis du tournoi.

Si on opte pour le judogi d'une seule couleur, celui-ci doit être blanc; dans ce cas, l'un des compétiteurs doit porter un ceinturon bleu et l'autre un ceinturon blanc en plus de leur ceinture.

Les judogis réversibles sont permis dans les tournois Shiai sanctionnés de niveau « B » et « C » seulement.

Pour tous les tournois de Kata, le judogi blanc est obligatoire. **Il doit rencontrer les mêmes exigences que ceux utilisés pour les compétitions Shiai.**

Pour tous les tournois, aucune ceinture rouge et blanche, rouge ou Joshi (ceinture de couleur avec la bande blanche sur toute la longueur de la ceinture) n'est permise.

6.4.2. Judogi et chandails supplémentaires

Tous les judokas qui s'inscrivent au tournoi doivent avoir un accès immédiat à un second judogi.

Toutes les athlètes féminines qui s'inscrivent au tournoi doivent avoir un accès immédiat à un second chandail blanc.

6.4.3. Hygiène

Le judogi doit être propre, sec et ne dégager aucune odeur désagréable.

Les ongles des pieds et des mains doivent être coupés court.

Les cheveux longs doivent être attachés à l'aide d'un élastique (sans pièce métallique).

Les lunettes, montres, bijoux et piercings sont interdits.

Le maquillage et les parfums forts sont interdits.

Un judogi contaminé par du sang doit être nettoyé.

6.4.4. Couvre-chef

Veillez cliquer sur le lien suivant pour consulter la plus récente politique de Judo Canada concernant le port du couvre-chef :

https://www.judocanada.org/wp-content/uploads/2020/06/Head_Covering_April_2020_FR.pdf

6.4.5. Code vestimentaire des athlètes

Les compétiteurs doivent porter des chaussures ou des sandales quand ils ne sont pas sur le tapis.

Les athlètes qui désirent accéder à la zone de compétition ou à l'aire d'échauffement d'un tournoi doivent porter un survêtement ou un judogi.

6.5. Judo adapté

6.5.1. Judokas ayant une déficience visuelle

Un judoka ayant une déficience visuelle doit s'attendre à participer selon les règles qui s'appliquent aux déficiences visuelles; cependant, il peut consentir à participer selon les règles des athlètes qui n'ont pas de handicap. Ce changement doit être cohérent avec la clause suivante...

Si un judoka n'ayant pas de handicap refuse de se battre contre un judoka ayant une déficience visuelle selon les règlements de déficience visuelle, le judoka ayant une déficience visuelle gagne par *Fusen-gachi*.

Les règles applicables au judo pour malvoyants, y compris pour les athlètes malvoyants et sourds, sont les suivantes : <https://www.youtube.com/watch?v=JWr41pfLMc>

Notez que pour un judoka à la fois malvoyant et sourd, les conditions suivantes doivent être appliquées: le judoka doit avoir des cercles jaunes attachés en permanence sur le haut des deux manches du judogi; l'arbitre du tapis doit être capable d'anticiper ce qui se passe sur le tapis, car il doit être très proche des concurrents pour pouvoir toucher l'athlète aveugle pour indiquer le *Mate*.

6.5.2. Judoka sourd

Si un judoka sourd participe à une compétition, l'athlète sourd devrait s'attendre à concourir selon les règles du judo pour les sourds, mais peut consentir à concourir selon les règles pour les participants sans handicaps. Cette modification serait conforme à la clause suivante.

Si un judoka sans handicap ne consent pas à concourir contre le judoka sourd selon les règles du judo pour les sourds, le judoka sourd gagne par *Fusen-gachi*.

Les règles du judo pour les sourds sont disponibles sur : <https://www.judocanada.org/wp-content/uploads/2020/10/Judo-Canada-Deaf-Guidelines.pdf>

6.5.3. Judoka des Jeux olympiques spéciaux

Si un judoka des Jeux olympiques spéciaux souhaite participer à une compétition de judo, à condition que de telles dispositions puissent être prises dans le respect des normes de sécurité de Judo Canada, le comité d'organisation local (COL) tiendra compte de ce désir en créant une division olympique spéciale avec des personnes qui ont relativement le même niveau de capacité et accepte de respecter les normes suivantes: Le nombre maximum de participants dans une division est de quatre (4); Tous les athlètes ont une chance égale de participer, de performer et

d'être reconnus pour faire de leur mieux par leurs coéquipiers, leur famille, leurs amis et leurs admirateurs; Les judokas olympiques spéciaux sont des personnes ayant différents niveaux de déficience intellectuelle; les divisions pour les compétitions olympiques spéciales sont faites en fonction de l'âge, du sexe et de la capacité - donnant à chacun une expérience raisonnablement positive et une chance de gagner - la capacité est évaluée selon les conseils d'un entraîneur de l'athlète participant à la compétition; aucune strangulation ou clé de bras n'est autorisée; chaque athlète, que ce soit dans la division la plus avancée à la moins avancée, est valorisé et reconnu; dans chaque division, tous les athlètes reçoivent un prix, de la médaille d'or, d'argent et de bronze à la quatrième.

6.5.4. Autres judokas ayant des besoins spéciaux

Si un judoka ayant un handicap spécial autre que celui décrit souhaite participer à une compétition de judo, le COL des tournois répondra à son désir à condition que les normes de sécurité telles qu'exprimées dans cette politique soient respectées et que tous les participants à un tel événement acceptent de se conformer aux mêmes ensembles de règles.

6.5.5. Athlètes transgenres

Les athlètes qui envisagent de participer à des événements de judo dans un genre différent de celui indiqué sur leur certificat de naissance doivent déclarer cette intention à Judo Canada au plus tard au début de la saison sportive.

Si la participation est approuvée, l'athlète doit conserver le genre approuvé pendant au moins la durée de la saison.

L'approbation sera accordée par le comité sportif de Judo Canada conformément à la Politique sur les athlètes transgenres de Judo Canada disponible à l'adresse suivante :

<https://www.judocanada.org/wp-content/uploads/2020/08/Politique-sur-les-athletes-transgenres-7-aout-2017-FR2.pdf>

7. NORMES ET RÈGLEMENTS SPÉCIFIQUES POUR LES CATÉGORIES D'ÂGE ET DE POIDS

Conformément aux règlements de l'IJF, l'âge indiqué pour les groupes se rapporte à l'ÂGE AU 31 DÉCEMBRE; cependant, pour les événements au Canada se tenant au cours des quatre premiers mois de la saison sportive (septembre à décembre), l'âge est calculé selon l'âge au 31 décembre de l'année suivante. Par exemple, pour la saison sportive qui commence le 1er septembre 2024 et se termine le 31 août 2025, le calcul de l'âge se fera en fonction de l'âge au 31 décembre 2025.

Des groupes d'âge hybrides (U9 et U11) peuvent être utilisés à la discrétion du directeur du tournoi. Si ces groupes d'âge hybrides sont utilisés, l'année de naissance des compétiteurs doit être de deux années consécutives, c'est-à-dire :

U9 - Pour la saison 2024-2025, les enfants nés en 2017 et 2018 (les règles de U10 s'appliquent).

U11 - Pour la saison 2024-2025, les enfants nés en 2015 et 2016 (les règles des U12 s'appliquent).

7.1. U8 : Pour la saison 2024-2025 : athlètes nés en 2018 et plus tard

7.1.1. Catégories d'âge et de poids

Sexe : Mixte pour cette catégorie d'âge.

Il est permis de regrouper des personnes dont le poids ne diffère pas de plus de 15 % du poids du participant le plus léger du groupe désigné.

La pesée (si elle a lieu) doit se faire en pantalon de judogi et en t-shirt; il n'y a pas d'exception et aucune tolérance de poids selon les règles de la pesée.

7.1.2. Formats recommandés

7.1.2.1. Au niveau des clubs

Les compétitions de Shiai modifié sont autorisées dans les clubs.

Dans le cas d'un événement organisé par un seul club, les ceintures blanches doivent participer aux combats Ne-waza SEULEMENT.

Le format de compétition recommandé est un tournoi à la ronde de trois (3) ou quatre (4) compétiteurs idéalement. Exceptionnellement, un tournoi à la ronde de deux (2) ou cinq (5) compétiteurs.

Tous les participants doivent recevoir un prix (par exemple, une médaille ou un certificat) à la fin du tournoi.

7.1.2.2. Aux compétitions sanctionnées

Il est recommandé d'organiser un « festival de judo » dans lequel il n'y a pas de jugement formel. Cette compétition devrait se dérouler selon un horaire permettant aux parents de surveiller leurs enfants.

Exemple de concept de festival : Les démonstrations d'habiletés doivent comprendre :

- Des habiletés de mouvements fondamentaux;
- Des brise-chutes dans toutes les directions;
- Des techniques de Ne-waza et des dégagements dans au moins deux directions.

Pendant la démonstration des techniques de projection, il est seulement permis d'agripper le devant du judogi, sauf quand l'on procède à la démonstration d'une projection de hanche (comme décrit ci-dessous).

Les démonstrations peuvent comprendre un randori à partir de Tachi-waza si les judokas ont au moins une ceinture jaune. Ce randori ne sera pas jugé, mais il fait partie de la démonstration.

Tous les participants doivent recevoir un prix à la fin de la présentation.

7.1.3. Restrictions techniques

- Toutes les techniques de projection qui débutent sur un ou deux genoux sont interdites pour TOUS les grades de cette catégorie d'âge.
- Pour tous les grades de cette catégorie d'âge, le Kumi-Kata (prise) n'est autorisé qu'à l'avant du judogi - la main qui saisit ne peut pas traverser complètement le « plan frontal » du mouvement de Uke; CEPENDANT, une prise derrière le dos autour de

l'épaule ou du bas du dos est autorisée à condition qu'elle soit suivie d'une attaque immédiate et continue. Voir l'Annexe 01.

- Les prises de tête comportant une prise au-dessus ou autour du cou en Tachi-waza (aucun Kubi-nage) et en Ne-waza, c'est-à-dire qu'aucun serrement de cou n'est autorisé dans Kesa-gatame; (L'exécution correcte de Kesa-gatame exige qu'un bras de Tori entoure le cou et que son autre bras contrôle le bras de son adversaire - ce qui n'est pas considéré comme un étranglement. L'étranglement se produit quand Tori, alors qu'il est en position de Kesa-gatame ou dans une autre position, joint les deux mains pour appliquer une plus grande pression sur le cou de Uke. Voir l'Annexe 01.
- Tous les Sutemi-waza et Makikomi-waza sont interdits pour TOUS les grades de cette catégorie d'âge.
- Les Kansetsu-waza ne sont pas autorisés.
- Les shime-waza ne sont pas autorisés.
- Le Sankaku-gatame ou le Renversement en Sankaku ne sont pas autorisés pour tous les grades de cette catégorie d'âge, car il est impossible de déterminer s'il est appliqué en tant que Osae-waza ou Shime-waza.
- Les techniques de contre-rotation contre les projections sur une jambe ne seront pas comptabilisées, c.-à-d. contre Uchi-mata ou Harai-goshi.

7.2. U10 - Saison 2024-2025 : athlètes nés en 2016 et 2017

7.2.1. Catégories d'âge et de poids

Sexe : Séparés pour cette tranche d'âge. Dans des circonstances exceptionnelles, les sexes peuvent être mélangés avec l'accord des parents.

Il est permis de regrouper des personnes dont le poids ne diffère pas de plus de 15 % du poids du participant le plus léger du groupe désigné.

La pesée (si elle a lieu) doit se faire en pantalon de judogi et en t-shirt; il n'y a pas d'exception et aucune tolérance de poids selon les règles de la pesée.

7.2.2. Formats recommandés

7.2.2.1. Au niveau des clubs

Les ceintures blanches de cette catégorie d'âge ne doivent participer qu'aux compétitions de Ne-waza.

Les compétitions de Shiai modifié sont autorisées dans les clubs.

Le format de compétition recommandé est une poule de trois (3) ou quatre (4) compétiteurs idéalement. Exceptionnellement, un tournoi à la ronde de deux (2) ou cinq (5) compétiteurs.

7.2.2.2. Aux compétitions sanctionnées

Le format de compétition obligatoire pour les compétitions sanctionnées est une poule de trois (3) ou quatre (4) compétiteurs idéalement. Exceptionnellement, des poules de deux (2) ou cinq (5) compétiteurs.

Ces combats peuvent être arbitrés par un seul arbitre Il n'est pas nécessaire de consigner un pointage exact, mais cela est autorisé. Le rôle de l'arbitre est d'éduquer plus que d'évaluer - c'est-à-dire qu'aucun Shido ne devrait être donné pour une première offense et une explication doit être donnée sur la raison pourquoi certaines actions ne sont pas permises.

La durée des combats sera de deux minutes en temps continu.

Les combats prendront fin après deux ippons.

Tous les participants recevront un prix à la fin de la présentation.

7.2.3. Restrictions techniques

Pour tous les grades de cette catégorie d'âge, le Kumi-Kata (prise) n'est autorisé qu'à l'avant du judogi - la main qui saisit ne peut pas traverser complètement le « plan frontal » du mouvement de Uke; CEPENDANT, une prise derrière le dos autour de l'épaule ou du bas du dos est autorisée à condition qu'elle soit suivie d'une attaque immédiate et continue. Voir l'Annexe 01.

Les actions suivantes ne sont pas autorisées et ne seront pas comptabilisées. L'arbitre expliquera au judoka et à l'entraîneur qu'une telle action n'est pas autorisée.

- Les techniques de chute, qui commencent sur un ou deux genoux, sont interdites pour TOUS les grades de cette catégorie d'âge.
- Les prises de tête comportant une prise au-dessus ou autour du cou en Tachi-waza (aucun Kubi-nage) et en Ne-waza, c'est-à-dire qu'aucun serrement de cou n'est autorisé dans Kesa-gatame; (L'exécution correcte de Kesa-gatame exige qu'un bras de Tori entoure le cou et que son autre bras contrôle le bras de son adversaire - ce qui n'est pas considéré comme un

étranglement. L'étranglement se produit quand Tori, alors qu'il est en position de Kesagatame ou dans une autre position, joint les deux mains pour appliquer une plus grande pression sur le cou de Uke. Voir l'Annexe 01.

- Tous les Sutemi-waza et Makikomi-waza sont interdits pour TOUS les grades de cette catégorie d'âge.
- Les Kansetsu-waza ne sont pas autorisés.
- Les Shime-waza ne sont pas autorisés.
- Le Sankaku-gatame ou le Renversement en Sankaku ne sont pas autorisés pour tous les grades de cette catégorie d'âge, car il est impossible de déterminer s'il est appliqué en tant que Osae-waza ou Shime-waza.
- Les techniques de contre-rotation contre les projections sur une jambe ne seront pas comptabilisées, c.-à-d. contre Uchi-mata ou Harai-goshi.

7.3. U12 - Saison 2024-2025 : athlètes nés en 2014 et 2015

7.3.1. Catégories d'âge et de poids

Sexe : Séparé pour cette catégorie d'âge.

Il est permis de regrouper des personnes dont le poids ne diffère pas de plus de 15 % du poids du participant le plus léger du groupe désigné.

La pesée (si elle a lieu) doit se faire en pantalon de judogi et en t-shirt; il n'y a pas d'exception et aucune tolérance de poids selon les règles de la pesée.

7.3.2. Formats recommandés

7.3.2.1. Au niveau des clubs

Les participants de ce groupe d'âge qui possèdent une ceinture blanche peuvent seulement participer au format de compétition Ne-waza.

Les compétitions de Shiai modifié sont autorisées dans les clubs.

Le format de compétition recommandé est une poule de trois (3) ou quatre (4) compétiteurs idéalement. Exceptionnellement, un tournoi à la ronde de deux (2) ou cinq (5) compétiteurs.

7.3.2.2. Aux compétitions sanctionnées

Le format de compétition obligatoire pour les compétitions sanctionnées est une poule de trois (3) ou quatre (4) compétiteurs idéalement. Exceptionnellement, un tournoi à la ronde de deux (2) ou cinq (5) compétiteurs.

Les ceintures jaunes de ce groupe d'âge peuvent concourir contre des athlètes de ceintures orange au maximum.

Les ceintures orange de ce groupe d'âge peuvent concourir contre des athlètes de ceintures vertes au maximum.

Les combats seront d'une durée de deux minutes avec temps arrêté. Pas de Golden score.

Les combats prendront fin après un ippon.

Dans les compétitions où les gagnants de chaque combat sont annoncés, en l'absence de points techniques ou dans le cas d'un pointage technique à égalité à la fin du combat, le gagnant sera déterminé ainsi :

- si un Shido a été accordé, le gagnant sera le combattant ayant le moins de Shidos.
- s'il y a une égalité concernant les Shidos, le gagnant sera déterminé par une décision des arbitres.

Tous les participants doivent recevoir une médaille. Les organisateurs du tournoi peuvent attribuer des médailles d'or, d'argent, de bronze OU des médailles de la même couleur aux participants.

7.3.3. Restrictions techniques

Pour tous les grades de cette catégorie d'âge, le Kumi-Kata (prise) n'est autorisé qu'à l'avant du judogi - la main qui saisit ne peut pas traverser complètement le « plan frontal » du mouvement de Uke; CEPENDANT, une prise derrière le dos autour de l'épaule ou du bas du dos est autorisée à condition qu'elle soit suivie d'une attaque immédiate et continue. Voir l'Annexe 01.

Les actions suivantes ne sont pas autorisées et ne seront pas comptabilisées. L'arbitre **donne un avertissement** et explique au judoka **et à l'entraîneur** qu'une telle action n'est pas autorisée. Si le judoka utilise à nouveau le même waza interdit, l'arbitre expliquera à nouveau au judoka et à l'entraîneur que cette action n'est pas autorisée et attribuera un Shido :

- Toutes les techniques de projection qui débutent sur un ou deux genoux sont interdites pour TOUS les grades de cette catégorie d'âge.
- Les prises de tête comportant une prise au-dessus ou autour du cou en Tachi-waza (aucun Kubi-nage) et en Ne-waza, c'est-à-dire qu'aucun serrement de cou n'est autorisé dans Kesa-gatame; (L'exécution correcte de Kesa-gatame exige qu'un bras de Tori entoure le cou et que son autre bras contrôle le bras de son adversaire - ce qui n'est pas considéré comme un étranglement. L'étranglement se produit lorsque Tori, alors qu'il est en position de Kesa-gatame ou dans une autre position, joint les deux mains pour appliquer une plus grande pression sur le cou de Uke. Voir l'Annexe 01.
- Tous les Sutemi-waza et Makikomi-waza sont interdits pour TOUS les grades de cette catégorie d'âge. Les actions qui commencent par un Makikomi ou un Sutemi ne devraient pas être comptabilisées. Les actions qui commencent par une technique autorisée et qui se terminent par Makikomi-waza à cause de la réaction de l'adversaire doivent être comptabilisées.
- Les Kansetsu-waza ne sont pas autorisés.
- Les Shime-waza ne sont pas autorisés.
- Le Sankaku-gatame ou le Renversement en Sankaku ne sont pas autorisés pour tous les grades de cette catégorie d'âge, car il est impossible de déterminer s'il est appliqué en tant que Osae-waza ou Shime-waza.
- Les techniques de contre-rotation contre les projections sur une jambe ne seront pas comptabilisées, c.-à-d. contre Uchi-mata ou harai-goshi.

7.4. U14 - Saison 2024-2025 : athlètes nés en 2012 et 2013

7.4.1. Catégories d'âge et de poids

U14	poids
Masculin	-32, -35, -38, -42, -46, -50, -55, -60, -66, +66 kg
Féminin	-30, -33, -36, -40, -44, -48, -52, -57, -63, +63 kg

Au lieu d'utiliser les catégories de poids définies, il est possible de regrouper des personnes dont le poids ne diffère pas de plus de 15 % du poids du participant le plus léger du groupe désigné.

Les participants doivent se peser en sous-vêtements et un t-shirt (optionnel) et une tolérance de 0,2 kg est permise afin de compenser le port de sous-vêtements, conformément aux règlements de pesée.

La clause de développement précoce est autorisée pour les athlètes exceptionnels nés en 2014
<https://forms.gle/suzkvn6PKHkE7jnS8>

7.4.2. Catégories de ceintures

- Novice : ceinture jaune et orange. Les ceintures jaunes de cette catégorie d'âge peuvent concourir contre les ceintures orange au maximum.
- Avancée : ceinture verte et supérieure.

7.4.3. Formats recommandés

Format de tournoi préféré : tournoi à la ronde, système de poules ou double élimination modifiée.

La durée du combat est de 3 minutes maximum. Pas de Golden score.

Détermination du gagnant : en l'absence de points techniques ou dans le cas d'un pointage technique à égalité à la fin du combat, le gagnant sera déterminé ainsi :

- si un Shido a été accordé, le gagnant sera le combattant ayant le moins de Shidos.
- s'il y a une égalité concernant les Shidos, le gagnant sera déterminé par une décision des arbitres.

7.4.4. Restrictions techniques

Les actions et techniques suivantes ne sont pas autorisées et seront pénalisées par Shido :

- Toutes les techniques de projection qui débutent sur un ou deux genoux sont interdites pour les catégories Novice en U14.
- Pour tous les grades en U14, les prises de tête comportant une prise au-dessus ou autour du cou en Tachi-waza sont interdites (aucun Kubi-nage).
- Tous les Sutemi-waza et Makikomi-waza sont interdits pour les catégories Novice en U14. Les actions qui commencent par un Makikomi ou un Sutemi ne devraient pas être comptabilisées. Les actions qui commencent par une technique autorisée et qui se terminent par Makikomi-waza à cause de la réaction de l'adversaire doivent être comptabilisées.
- Les Kansetsu-waza ne sont pas autorisés.
- Les shime-waza ne sont pas autorisés.

- Les U14 ne sont pas autorisés à utiliser le Sankaku-gatame ou le renversement en Sankaku , car il est impossible de déterminer s'il est appliqué en tant que Osae-waza ou Shime-waza.
- Les techniques de contre-rotation contre les projections sur une jambe ne seront pas comptabilisées, c.-à-d. contre Uchi-mata ou harai-goshi.

7.5. U16 - Saison 2024-2025 : athlètes nés en 2010 et 2011

7.5.1. Catégories d'âge et de poids

U16	poids
Juvenile Masculin	-38, -42, -46, -50, -55, -60, -66, -73, +73 kg
Juvenile féminin	-36, -40, -44, -48, -52, -57, -63, -70, +70 kg

En option, pour les catégories novices, au lieu d'utiliser les catégories de poids définies, il est possible de regrouper des personnes dont le poids ne diffère pas de plus de 15 % du poids du participant le plus léger du groupe désigné.

Les participants doivent se peser en sous-vêtements et un t-shirt (optionnel) et une tolérance de 0,2 kg est permise afin de compenser le port de sous-vêtements, conformément aux règlements de pesée.

La clause de développement précoce est autorisée pour les athlètes exceptionnels nés en 2012
<https://forms.gle/suzkvn6PKHkE7jnS8>

7.5.2. Catégories de ceintures

- Novice : ceinture jaune et orange.
- Avancée : ceinture verte et supérieure.

7.5.3. Formats recommandés

Format de tournoi préféré : La double élimination modifiée est recommandée, avec un système de poules pour moins de huit (8) compétiteurs.

Pas de têtes de séries.

Durée maximale du combat : 3 minutes. Golden score autorisé, sans limite.

7.5.4. Restrictions techniques

Les actions et techniques suivantes ne sont pas autorisées.

- Kansetsu-waza.
- Le shime-waza n'est pas autorisé pour les ceintures jaune et orange.
- Le Sankaku-gatame ou Renversement en Sankaku n'est pas autorisé pour les ceintures jaune et orange, car il est impossible de déterminer s'il est appliqué en tant que Osae-waza ou Shime-waza.

7.6. U18 - Saison 2024-2025 : athlètes nés en 2008, 2009 et 2010

7.6.1. Catégories d'âge et de poids

U18	Poids
Cadet masculin	-50, -55, -60, -66, -73, -81, -90, +90 kg
Cadet féminin	-50, -55, -60, -66, -73, -81, -90, +90 kg

En option, pour les catégories novices, au lieu d'utiliser les catégories de poids définies, il est possible de regrouper des personnes dont le poids ne diffère pas de plus de 15 % du poids du participant le plus léger du groupe désigné.

La pesée des compétiteurs est effectuée avec les sous-vêtements et le t-shirt (optionnel), et une tolérance de poids de 0,2 kg est autorisée pour tenir compte du poids des sous-vêtements conformément aux règles de pesée.

La clause de développement précoce est autorisée pour les athlètes exceptionnels nés en 2011 <https://forms.gle/suzkvn6PKHkE7jnS8>

7.6.2. Catégories de ceintures

Novice : ceinture jaune et orange.

Avancée : ceinture verte et supérieure.

7.6.3. Formats recommandés

Format du tournoi : tel que désigné par le comité d'organisation du tournoi.

Durée maximale du combat : 4 minutes. Golden score autorisé, sans limite.

7.6.4. Restrictions techniques

Les actions et techniques suivantes ne sont pas autorisées pour les ceintures jaune et orange :

- Kansetsu-waza
- Shime-waza.
- Le Sankaku-gatame ou Renversement en Sankaku n'est pas autorisé, car il est impossible de déterminer s'il est appliqué en tant que Osae-waza ou Shime-waza.

7.7. U21 - Pour la saison 2024-2025 : athlètes nés en 2005, 2006, 2007, 2008, 2009 et 2010

7.7.1. Catégories d'âge et de poids

U21	Poids
Junior masculin	-60, -66, -73, -81, -90, -100, +100 kg
Junior féminin	-48, -52, -57, -63, -70, -78, +78 kg

En option, pour les catégories novices, au lieu d'utiliser les catégories de poids définies, il est possible de regrouper des personnes dont le poids ne diffère pas de plus de 15 % du poids du participant le plus léger du groupe désigné.

La pesée des compétiteurs est effectuée avec les sous-vêtements et le t-shirt (optionnel), ou ils peuvent retirer leurs vêtements conformément aux règles de pesée. Aucune tolérance de poids n'est autorisée.

La clause de développement précoce est autorisée pour les athlètes exceptionnels nés en 2011 <https://forms.gle/suzkvn6PKHkE7jnS8>

7.7.2. Catégories de ceintures

Novice : ceinture jaune à verte.

Avancée : ceinture bleue et supérieure.

7.7.3. Formats recommandés

Format du tournoi : tel que désigné par le comité d'organisation du tournoi.

Durée maximale du combat : 4 minutes. Golden score autorisé, sans limite.

7.7.4. Restrictions techniques

Les actions et techniques suivantes ne sont pas autorisées pour les ceintures jaune et orange :

- Kansetsu-waza
- Shime-waza.
- Le Sankaku-gatame ou Renversement en Sankaku n'est pas autorisé, car il est impossible de déterminer s'il est appliqué en tant que Osae-waza ou Shime-waza.

7.8. Sénior - Pour la saison 2024-2025 : athlètes nés en 2010 et avant

7.8.1. Catégories d'âge et de poids

SR	Poids
Sénior masculin	-60, -66, -73, -81, -90, -100, +100 kg
Sénior féminin	-48, -52, -57, -63, -70, -78, +78 kg

En option, pour les catégories novices, au lieu d'utiliser les catégories de poids définies, il est possible de regrouper des personnes dont le poids ne diffère pas de plus de 15 % du poids du participant le plus léger du groupe désigné.

La pesée des compétiteurs est effectuée avec les sous-vêtements et le t-shirt (optionnel), ou ils peuvent retirer leurs vêtements conformément aux règles de pesée. Aucune tolérance de poids n'est autorisée.

La clause de développement précoce est autorisée pour les athlètes exceptionnels nés en 2011 <https://forms.gle/suzkvn6PKHkE7jnS8>

7.8.2. Catégories de ceintures

Novice (et intermédiaire) : ceinture jaune à bleue.

Avancée : ceinture marron et supérieure.

7.8.3. Formats recommandés

Format du tournoi : tel que désigné par le comité d'organisation du tournoi.

Durée maximale du combat : 4 minutes. Golden score autorisé, sans limite.

7.8.4. Restrictions techniques

Les actions et techniques suivantes ne sont pas autorisées pour les ceintures jaune et orange :

- Kansetsu-waza
- Shime-waza.
- Le Sankaku-gatame ou Renversement en Sankaku n'est pas autorisé, car il est impossible de déterminer s'il est appliqué en tant que Osae-waza ou Shime-waza.

7.9. Vétéran - Pour la saison 2024-2025 : athlètes nés en 1995 et avant

7.9.1. Catégories d'âge et de poids

Catégories	Années de naissance
F1/M1	1995-1991
F2/M2	1990-1986
F3/M3	1985-1981
F4/M4	1980-1976
F5/M5	1975-1971
F6/M6	1970-1966
F7/M7	1965-1961
F8/M8	1960-1956
F9/M9	1955-1951
F10/M10	1950-1946
F11/M11	1945 et avant

Vétéran	Poids
Vétéran masculin	-60, -66, -73, -81, -90, -100, +100 kg
Vétéran féminin	-48, -52, -57, -63, -70, -78, +78 kg

La pesée des compétiteurs est effectuée avec les sous-vêtements et le t-shirt (optionnel), ou ils peuvent retirer leurs vêtements conformément aux règles de pesée. Aucune tolérance de poids n'est autorisée.

7.9.2. Catégories de ceintures

Novice : ceinture jaune à verte.

Avancée : ceinture bleue et supérieure.

7.9.3. Formats recommandés

Format du tournoi : tel que désigné par le comité d'organisation du tournoi.

La principale différence entre le judo chez les séniors et les vétérans est le potentiel d'écart par rapport au nombre de compétiteurs par catégories. Chez les vétérans, il y a 11 catégories d'âge et 7 catégories de poids par sexe. Il arrive souvent que les catégories d'âge ou de poids soient regroupées dans certaines compétitions vétérans en raison du nombre de participants peu élevé, il est donc possible que les catégories utilisées d'un tournoi à l'autre soient différentes.

7.9.3.1. Durée des combats :

Tranche d'âge	Catégorie d'âge	Durée du combat	Golden score
30 à 59	M1/F1 jusqu'à/y compris M6/F6	3 minutes	Sans limite
60+	M7/F7 jusqu'à M11/F11 inclus	2 minutes	1 minute

Pour les M7/F7 et plus, s'il y a égalité à la fin de la minute de Golden score, l'arbitre, en consultation avec le jury de la table, déterminera le gagnant.

7.9.4. Restrictions techniques

Les actions et techniques suivantes ne sont pas autorisées :

- Les Shime-waza sont interdits pour les divisions M7/F7 et plus âgées.
- Kansetsu-waza pour les ceintures jaune et orange.
- Shime-waza pour les ceintures jaune et orange.
- Le Sankaku-gatame ou Renversement en Sankaku n'est pas autorisé pour les ceintures jaune et orange, car il est impossible de déterminer s'il est appliqué en tant que Osae-waza ou Shime-waza.

7.10. Ne-Waza - Saison 2024-2025 : athlètes nés en 2010 et avant

7.10.1. Catégories d'âge et de poids

Ne-waza	Poids
Sénior masculin	-66, -81, +81 kg
Sénior féminin	-52, -63, +63 kg

La pesée des compétiteurs est effectuée avec les sous-vêtements et le t-shirt (optionnel), ou ils peuvent retirer leurs vêtements conformément aux règles de pesée. Aucune tolérance de poids n'est autorisée.

7.10.2. Catégories de ceintures

Novice : ceintures jaune à orange.

Avancée : ceinture verte et supérieure.

7.10.3. Formats recommandés

Format du tournoi : tel que désigné par le comité d'organisation du tournoi.

Durée du combat : 4 minutes maximum. Golden score autorisé.

Voir l'Annexe 10 pour les règles spécifiques de Ne-waza. Les règles spécifiques se trouvent aussi ici : https://www.judocanada.org/wp-content/uploads/2018/08/Ne-waza-rules-Final_may_2018-FR.pdf

7.10.4. Restrictions techniques.

Les actions et techniques suivantes ne sont pas autorisées :

Kansetsu-waza pour les ceintures jaune et orange

Shime-waza pour les ceintures jaune et orange

Le Sankaku-gatame ou Renversement en Sankaku n'est pas autorisé pour les ceintures jaune et orange, car il est impossible de déterminer s'il est appliqué en tant que Osae-waza ou Shime-waza.

ANNEXE 01 DESCRIPTION DES PHOTOS DU KUMI-KATA ET PRISES DE TÊTE

Agripper le devant du judogi :

Quand Tori fait face à Uke et applique un Kumi-kata traditionnel, la main ne peut passer complètement au-delà du plan frontal de mouvement de Uke.

1a. Exemples de prises permises à l'avant du judogi



Gauche : Prise du collet classique



Droite : Prise du collet haute - la main et le poignet n'ont pas entièrement traversé le plan frontal du corps du partenaire.

1b. Prise autorisée si suivie d'une attaque immédiate et continue.



Gauche : autour de l'épaule



Droite : ceinture ou proche de la

ceinture

1c. Prise non autorisée (pas à l'avant du judogi).



main de Tori complètement de l'autre côté du plan frontal du corps d'Uke

2. Prise de tête non autorisée (selon les règles spécifiques de la catégorie d'âge)



REMARQUES :

1. Puisque de nombreuses projections ne peuvent être stoppées à mi-course, nous considérons qu'il y a « prise de tête » chaque fois que la main de Tori dépasse l'épaule opposée de Uke.
2. L'arbitre doit crier « Matte » aussitôt que la main de Tori se trouve dans cette position.

ANNEXE 02 FORMULAIRES DE DEMANDE DE SANCTION



FORMULAIRE DE DEMANDE DE SANCTION « A » 2024 - 2025

1. INFORMATION GÉNÉRALE

Personne contact	
Telephone	
Club	
Adresse	
Ville	
Province	
Code postal	

2. INFORMATION SUR LE TOURNOI

Nom du tournoi	
date	
Organisateur	
Province ou territoires invité	
Directeur du tournoi	
Arbitre en chef/juge en chef	
Superviseur provincial/territorial	
Groupes d'âges	

3. Site

Nom du site	
Adresse	
Ville	
Province	
Code postal	



FORMULAIRE DE DEMANDE DE SANCTION « A » 2024 - 2025

4. ACCORD POUR ÉVÉNEMENT « SANCTIONNÉ-A »

En signant cet accord, l'organisateur accepte les modalités suivantes:

Judo Canada fournira le support suivant au comité organisateur local :

1. Désigner le tournoi inclus dans le classement national.
2. Assigner un officiel en chef pour le tournoi et approuver la sélection de l'arbitre en chef /du juge en chef
3. Sur demande, assigner du personnel pour opérer le système de gestion de tournoi, sous condition que les dépenses soit couvertes par le comité organisateur local

L'organisateur du tournoi s'engage à :

- Respecter les termes de cette entente
- Organiser l'événement conformément à la Politique de sanctions et règles de tournois.
- Assumer l'entière responsabilité de l'organisation de l'événement et de tous les coûts, dettes, dépenses, pertes, dommages ou blessures aux biens ou aux personnes qui pourraient résulter de l'organisation ou de l'exécution de l'événement ou de la participation à l'événement à quelque titre que ce soit. Ce faisant, l'organisateur doit s'efforcer de minimiser la possibilité de telles pertes. Judo Canada ne fournira pas d'assurance responsabilité à l'organisateur.
- Afficher sur la première page du devis technique le texte « Sanction de niveau « A » par Judo Canada » ainsi que le logo officiel de Judo Canada.
- Adresser toute plainte concernant Judo Canada, son personnel, ses bénévoles ou ses services directement à Judo Canada et non dans un forum d'opinion publique. Si une telle plainte n'est pas résolue à la satisfaction de l'organisateur, ce dernier a le droit d'interjeter appel en vertu de la politique d'appel de Judo Canada.
- Toujours communiquer à propos du judo de manière responsable et positive.
- Tenir le bureau de Judo Canada au courant de tout problème qui pourrait nuire à sa capacité d'organiser son événement.
- Accepter l'officiel en chef nommé par Judo Canada et faciliter sa capacité à s'acquitter de ses fonctions telles que définies dans la *Politique de sanctions et règles de tournois*.
- Accepter d'utiliser un système d'inscription en ligne fourni par Judo Canada et d'afficher les inscriptions en ligne une semaine avant l'événement.
- Accepter de payer à Judo Canada les frais de 8 \$ (2024-2025) par inscription et par compétiteur dans les catégories U16, U18, U21, Sénior, Vétérans et Kata.
- L'organisateur doit fournir une preuve d'assurance responsabilité à Judo Canada.
- L'organisateur doit fournir à Judo Canada et à ses commanditaires un kiosque de promotion de 10 x 20 sur le site.
- Gérer le système électronique de gestion des tournois approuvé par Judo Canada et publier les résultats en direct sur judocanada.live exclusivement.
- Le service de diffusion en direct sera produit en collaboration avec Judo Canada, exclusivement sur judocanada.tv. Tous les revenus seront partagés à parts égales.



FORMULAIRE DE DEMANDE DE SANCTION « A » 2024 - 2025

- Soumettre les résultats et un rapport complet du tournoi tel que défini dans la *Politique de sanctions et règles de tournois*.

Si l'une de ces conditions n'est pas respectée ou n'est pas acceptée, le tournoi n'est pas admissible à une sanction de niveau « A ». La demande pour un tournoi sanctionné de niveau «A» doit être envoyée directement au bureau de Judo Canada avec une copie conforme aux bureaux provinciaux/territoriaux respectifs. La date limite de soumission pour la saison à venir est la fin de la saison en cours, soit le 31 août.

Nom	
Signature	
Date	

5. DOCUMENTS À SOUMETTRE

- 1. Formulaire de demande signé
- 2. Version préliminaire du devis technique (version WORD préférée)
- 3. Version préliminaire du plan du site



FORMULAIRE DE DEMANDE DE SANCTION « B » 2024 – 2025

1. INFORMATION GÉNÉRALE

Personne contact	
Telephone	
Club	
Adresse	
Ville	
Province	
Code postal	

2. INFORMATION SUR LE TOURNOI

Nom du tournoi	
date	
Organisateur	
Province ou territoire invité	
Directeur du tournoi	
Arbitre en chef/juge en chef	
Superviseur provincial/territorial	
Groupes d'âges	

3. Site

Nom du site	
Adresse	
Ville	
Province	
Code postal	



FORMULAIRE DE DEMANDE DE SANCTION « B » 2024 – 2025

4. ACCORD POUR ÉVÉNEMENT « SANCTIONNÉ-B »

En signant cet accord, l'organisateur accepte les modalités suivantes:

1. Respecter les termes de cette entente
2. Organiser l'événement conformément à la Politique de sanctions et règles de tournois.
3. Assumer l'entière responsabilité de l'organisation de l'événement et de tous les coûts, dettes, dépenses, pertes, dommages ou blessures aux biens ou aux personnes qui pourraient résulter de l'organisation ou de l'exécution de l'événement ou de la participation à l'événement à quelque titre que ce soit. Ce faisant, l'organisateur doit s'efforcer de minimiser la possibilité de telles pertes. Judo Canada ne fournira pas d'assurance responsabilité à l'organisateur.
4. Afficher sur la première page du devis technique le texte « Sanction de niveau « B » par Judo Canada » ainsi que le logo officiel de Judo Canada.
5. Accepter d'utiliser un système d'inscription en ligne fourni par Judo Canada et d'afficher les inscriptions en ligne une semaine avant l'événement.
6. L'organisateur doit fournir une preuve d'assurance responsabilité à Judo Canada.
7. Gérer le système électronique de gestion des tournois approuvé par Judo Canada.
8. Soumettre les résultats et un rapport simplifié du tournoi tel que défini dans la *Politique de sanctions et règles de tournois*.

Si l'une de ces conditions n'est pas respectée ou n'est pas acceptée, le tournoi n'est pas admissible à une sanction de niveau « B ». La demande pour un tournoi sanctionné de niveau «B» doit être envoyée directement au bureau de Judo Canada avec une copie conforme aux bureaux provinciaux/territoriaux respectifs. La date limite de soumission pour la saison à venir est la fin de la saison en cours, soit le 31 août.

Nom	
Signature	
Date	

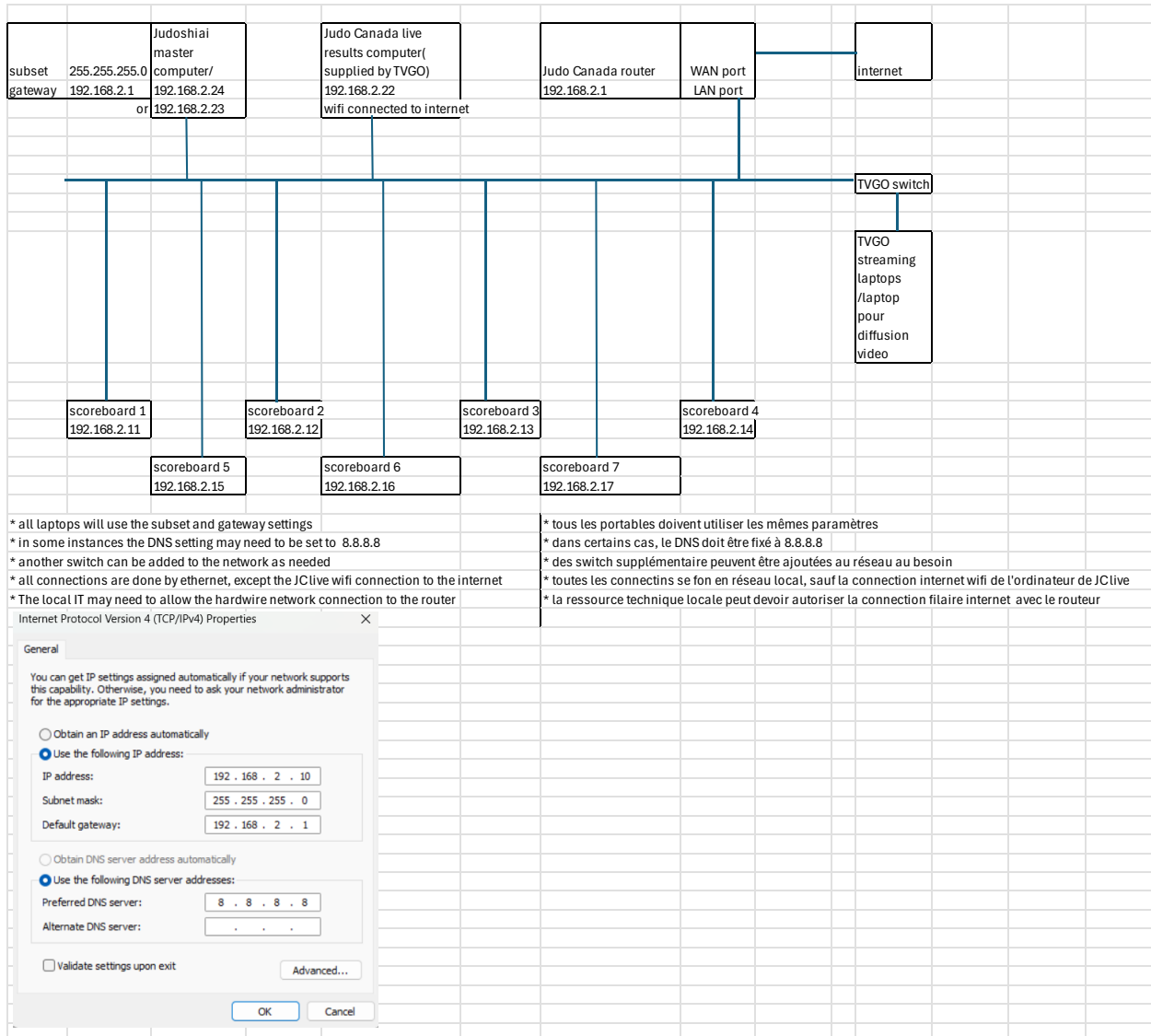
5. DOCUMENTS À SOUMETTRE

- 1. Formulaire de demande signé
- 2. Version préliminaire du devis technique (version WORD préférée)

ANNEXE 03 LOGICIELS ACTUELLEMENT UTILISÉS DANS LES COMPÉTITIONS

Fonction	Logiciel	lien
Inscriptions	Trackie	
Gestion des tournois Shiai	Judoshiai (Canadian version)	
Gestion des tournois de kata #1	Judo-kata-judge	
Gestion des tournois de kata #1	Programme Excel	
Système care	IJF care	https://judocanada.org/wp-content/uploads/2022/08/Care-System-Manual_Aug2022_EN_Final.pdf

ANNEXE 04 DISPOSITION DU RÉSEAU INFORMATIQUE POUR LE TOURNOI DE SHAI



ANNEXE 05 LISTE DES ÉQUIPEMENTS MÉDICAUX REQUIS ET RECOMMANDÉS

Les quantités peuvent varier selon le nombre de compétiteurs inscrits à la compétition.

Matériel obligatoire

- Table(s), chaises, poubelle (près de la zone de combat)
- Plan d'action d'urgence
- Solution pour le nettoyage de tapis (1 par tapis)
 - Un flacon pulvérisateur contenant une solution d'eau de Javel diluée (solution 1:10 Javel:eau) pour la désinfection
 - Plusieurs paires de gants
 - Serviettes en papier pour essuyer
 - Une poubelle ou un sceau
- Masque de poche
- Gants
- Matériel pour poser une attelle en cas de blessure aux membres supérieurs ou inférieurs (p. ex., attèle SAM, attelles multiusages, attèle pour membres inférieurs, serviettes, bandages triangulaires, oreillers)
- Bandages élastiques (de contention)
- Couverture(s)
- Bouchons pour le nez (tampons, gaze, etc.)
- Gaze
- Pansements adhésifs
- Alcool et/ou tampons antiseptiques et/ou solution désinfectante
- Ciseau(x)
- Coupe-ongles
- Ruban sportif 1,5 po
- Peroxyde d'hydrogène et brosses pour nettoyer le sang sur les judogis
- Glace et sacs à glace
- Défibrillateur externe automatisé (DEA)
- Solution désinfectante pour les mains ou accès rapide à un endroit où se laver les mains

Matériel recommandé (en plus du matériel susmentionné) :

- Lampe-stylo
- Pincettes à épiler
- Vaseline
- Bandes adhésives Steri-Strip
- Pellicule moulante
- Boîtes de papiers-mouchoirs
- Diapason
- Important en cas de teigne : pansement bio-occlusif (p. ex., Tegaderm de 3M, pansement postopératoire Opsite et pansement transparent imperméable Opsite)

Matériel d'urgence :

- Bonbonne et régulateur d'oxygène
- Masques à oxygène pour adultes et pour enfants (sans réinspiration)
- Système masque et ballon d'anesthésie jetable pour adultes et pour enfants

- Défibrillateur externe automatisé (DEA)
- Brassards de tensiomètre pour adultes et pour enfants
- Stéthoscope
- Sphygmo-oxymètre
- Canules oropharyngées de dimensions variées
- Canules nasopharyngées de dimensions variées avec lubrifiant hydrosoluble

Matériel pour bandages :

- Une colle de peau pour le ruban (de type Tuf Skin)
- Ruban élastique léger
- Ruban élastique de 3 po
- Leukotape P
- Hypafix
- Ruban Pro-Wrap (couche inférieure)
- Mousse-coussinet
- Coupe-ruban Shark
- Ruban Powerflex (ruban coadhésif)

Matériel d'immobilisation :

- Planche dorsale
- Au moins 4 courroies, idéalement 5
- Collet cervical ajustable pour adulte
- Collet cervical ajustable pédiatrique (pour les petits athlètes ou les adultes ayant un petit cou)
- Stabilisateurs cervicaux

Matériel recommandé pour la trousse de ceinture des thérapeutes :

- Quelques paires de gants de nitrile
- Masque de poche
- SOP et SNP de dimensions variées
- Lampe-stylo
- Matériel pour blessure au nez (forex, petits tampons)
- Un ou deux rouleaux de ruban sportif
- Un rouleau de Leukotape P
- Alcool et tampons antiseptiques
- Gaze stérile et non stérile
- Pansements adhésifs de tailles variées
- Coupe-ongles
- Ciseaux Lister
- Mini-tube de Vaseline
- Bandage triangulaire
- Sac de plastique

ANNEXE 06 DESCRIPTIONS DE POSTES DÉTAILLÉES

INTRODUCTION

La présente annexe contient les descriptions détaillées des tâches pour chaque membre du comité d'organisation. La composition du comité peut varier légèrement selon la compétition, mais la plupart des postes doivent néanmoins répondre aux critères recommandés. Lors de compétitions nationales, il est recommandé que le comité d'organisation local pourvoie au moins tous les postes énumérés dans le présent document.

De plus, en fonction de la portée et de l'envergure de la compétition organisée, les membres du comité d'organisation pourraient avoir à trouver d'autres bénévoles afin d'accomplir les tâches qui leur sont assignées. Soyez créatifs dans la recherche des bénévoles; vous pouvez chercher des étudiants (collèges, universités) qui pourraient être intéressés à prendre de l'expérience.

Les descriptions de tâches qui suivent, avec leurs zones de responsabilités spécifiques, peuvent d'abord paraître énormes. Cependant, si vous savez bien les diviser et bien déléguer, la tenue d'un championnat de judo peut alors devenir une expérience agréable qui en vaut la peine.

Rappel - La clé du succès : Les gens

La réussite d'une compétition de judo dépend d'un comité d'organisation bien discipliné à l'intérieur duquel les individus sont impliqués dans le projet et ont une compréhension très claire de leurs rôles et de leurs responsabilités. Lors du recrutement des bénévoles, il est essentiel que leur soit présentée une description détaillée des tâches, qu'ils comprennent la structure organisationnelle, leur fonction à l'intérieur de cette structure et la chose la plus importante, qu'ils puissent s'engager à respecter le nombre d'heures de travail requis pour leur tâche.

Lignes d'autorité et prise de décisions

Chaque membre du comité d'organisation devrait avoir une compréhension claire et précise de la structure du comité et des différentes zones de responsabilité correspondant à chaque tâche. Chaque membre doit respecter les pouvoirs et responsabilités des autres fonctions; par conséquent, tout ce qui relève d'une autre fonction devrait être acheminé vers le membre concerné.

L'importance de personnaliser

Les descriptions de tâche sont disponibles en format électronique, on peut donc facilement les adapter aux besoins du comité d'organisation. Personnalisez chaque description de tâche! Un espace a été réservé au début de chaque titre pour inscrire le nom de la personne responsable.

Poste : OFFICIEL EN CHEF

NOMINATION : L'officiel en chef de chaque tournoi sera nommé par l'institution appropriée de l'association provinciale. Pour les compétitions ayant un niveau de sanction A, l'officiel en chef sera désigné par Judo Canada.

Dans la mesure du possible, l'officiel en chef ne doit pas être membre du club hôte, ni détenir des intérêts dans ce club.

Imputabilité : L'officiel en chef de chaque compétition est tenu de rendre des comptes à l'organisation qui l'a nommé.

Responsabilités :

- L'officiel en chef doit procéder à une inspection du site pour s'assurer que celui-ci est sécuritaire et conforme à la politique de sanction de Judo Canada. Le directeur du tournoi corrigera toute lacune avant le début du tournoi.
- Afin d'améliorer continuellement les compétitions présentées au Canada, une liste de vérification sera remplie et signée par l'officiel en chef. Un rapport d'événement devra être soumis 30 jours après l'événement.
- L'officiel en chef poursuivra sa surveillance lors du tournoi afin de déceler les problèmes de sécurité.
- L'officiel en chef s'assurera que le tournoi se déroule conformément aux règles de l'ONS et de l'OPS.

Autorité :

- L'officiel en chef possède l'autorité nécessaire pour mettre fin à une compétition qui contrevient aux normes de sécurité énoncées dans les règles de l'ONS/OPS.
- L'officiel en chef possède l'autorité nécessaire pour mettre fin à une compétition en tout temps si la sécurité des athlètes est compromise.
- La compétition ne pourra reprendre que lorsque toutes les lacunes auront été corrigées à la satisfaction de l'officiel en chef.

Poste : ARBITRE EN CHEF

REMARQUE : L'arbitre en chef ne fait jamais partie du comité d'organisation local.

NOMINATION : L'arbitre en chef d'un tournoi sera nommé par l'arbitre en chef de l'organisation nationale, provinciale ou régionale. Les responsabilités, l'autorité et l'imputabilité de l'arbitre en chef sont définies dans les règlements sur l'arbitrage.

Pour les événements sanctionnés de niveau « A » l'arbitre en chef sera désigné/approuvé par Judo Canada.

Poste : JUGE EN CHEF DE KATA

REMARQUE : Le juge en chef de Kata ne fait jamais partie du comité d'organisation local.

NOMINATION : Le juge en chef de kata d'un tournoi sera nommé par le/la président(e) du comité de kata de l'organisme national/provincial/régional. La responsabilité, l'autorité et l'imputabilité sont définies par les règlements de juge de kata.

Pour les événements sanctionnés de niveau « A » le juge en chef de kata sera désigné/approuvé par Judo Canada.

POSTE : PRÉSIDENT DU COMITÉ D'ORGANISATION

RELÈVE DE : L'association provinciale hôte

SUPERVISE : Le comité d'organisation

EN RELATION : Judo Canada

Imputabilité : Le président est responsable de l'organisation générale du championnat. Sa fonction première est de rassembler une équipe de bénévoles compétents qui peuvent assurer le succès de l'organisation du championnat. Il doit avoir une connaissance technique et posséder des qualités de communicateur, de leader et de motivateur.

Il est en liaison constante avec l'association provinciale/territoriale et la tient régulièrement au courant, cette dernière étant ultimement responsable du championnat.

Responsabilités :

- Mettre sur pied un comité pour la mise en candidature, comité qui comprend un directeur des services, un directeur administratif et un directeur du tournoi.
- Coordonner la préparation de la mise en candidature.
- Recruter, construire et s'assurer du bon fonctionnement d'un comité de bénévoles compétent et enthousiaste ayant à cœur le succès de l'événement.
- S'assurer que les bénévoles ont la formation nécessaire et qu'ils demeurent impliqués du début jusqu'à la fin.
- S'assurer que les bénévoles connaissent les procédures (en matière d'affaires, de dépenses, de pouvoirs).
- Diriger des réunions touchant l'organisation et la direction.
- Dans la semaine précédant le championnat, tenir une réunion journalière de l'exécutif pour vérifier que tout se déroule comme prévu et faire des ajustements si nécessaire.
- Rester en relation constante avec l'association provinciale hôte et l'association nationale.
- S'assurer que les bénévoles reçoivent une reconnaissance appropriée.

POSTE : DIRECTEUR DES SERVICES

RELÈVE DE : Président du comité d'organisation

SUPERVISE : Le responsable du transport, le coordonnateur de l'hébergement, le chef du protocole, le chef de la sécurité

EN RELATION : L'administration de l'hôtel, la compagnie d'autobus

Imputabilité : Le directeur des services a la responsabilité de tous les services autres que techniques auprès des participants. Ces services, comme le transport et l'hébergement, doivent être transparents pour les athlètes, les entraîneurs et les officiels afin de leur permettre de se concentrer exclusivement sur la compétition.

Son rôle de supervision requiert un souci du détail, des aptitudes de planificateur et de négociateur, et des qualités en ce qui a trait aux relations interpersonnelles. Une connaissance spécifique du judo n'est pas exigée.

Le directeur des services impliqué dès le début des préparatifs, puisqu'il fait partie du comité de mise en candidature. Il doit négocier et s'assurer d'un hôtel adéquat (quartier général) avant que la demande ne soit envoyée à Judo Canada.

Responsabilités :

- Réserver un hôtel, négocier des tarifs de groupe, réserver les salles de réunion nécessaires, négocier le prix du traiteur au besoin, négocier le prix du banquet et de l'hébergement avant d'envoyer la candidature.
- S'assurer d'un système de transport adéquat (voitures, autobus) et négocier les contrats et les tarifs.
- S'assurer que les VIP ont été invités pour assister aux cérémonies d'ouverture et de remise de médailles.
- Travailler avec le chef de la sécurité pour élaborer un plan couvrant sous toutes ses formes la sécurité des individus que ce soit à l'hôtel, durant le transport, sur le site de compétition et durant le banquet.
- Fournir les services supplémentaires qui feront du championnat un tournoi d'une qualité supérieure qui restera gravé dans la mémoire des participants.
- Durant les finales, travailler en collaboration avec le chef du protocole, le président du comité d'organisation et le président de Judo Canada pour sélectionner les personnes, les VIP et les délégués du gouvernement qui participeront à la remise des médailles.

POSTE : RESPONSABLE DU TRANSPORT

RELÈVE DE : Directeur des services

SUPERVISE : Les chauffeurs, l'équipe des transports

EN RELATION : La compagnie d'autobus, les autorités de l'aéroport, la compagnie de location de voitures

Imputabilité : Le responsable du transport a la responsabilité d'assurer le transport sécuritaire du matériel et des participants. Il doit être capable de préparer les horaires d'autobus, de coordonner la livraison du matériel et de recruter des chauffeurs et du personnel responsable.

Une connaissance spécifique du judo n'est pas exigée.

Responsabilités :

- Recruter les chauffeurs et le personnel nécessaire.
- Préparer un poste d'accueil à l'aéroport au besoin.
- Si un service de transport est fourni, préparer un horaire des arrivées et départs à l'aéroport à partir des informations envoyées par les équipes (ces renseignements être envoyés au moins 30 jours avant le championnat).
- Si un système de transport est fourni, établir un horaire pour aller chercher et ramener les délégations à l'aéroport.
- Dresser l'horaire du service de navette vers/de l'aéroport et le donner aux chauffeurs ou à la compagnie d'autobus.
- Organiser le transport du matériel (livraison, cueillette, retour).
- S'assurer d'avoir le personnel nécessaire pour charger et décharger le matériel.
- Communiquer au gérant de l'installation les horaires de livraison du matériel.
- Établir un horaire de transport adéquat selon l'horaire de la compétition.
- S'assurer que l'horaire est imprimé, reproduit, affiché et disponible à l'hôtel (quartier général).
- Organiser un système de transport spécial pour les athlètes qui doivent rester après la compétition pour le contrôle antidopage (parfois jusqu'à 2 ou 3 heures).
- Dresser l'horaire du service de navette vers le/du site de compétition et le donner aux chauffeurs ou à la compagnie d'autobus.
- Organiser un système de transport spécial pour le l'arbitre en chef, le président de Judo Canada et les VIP.
- Si les arbitres sont logés dans un autre hôtel, organiser les transports de départ et d'arrivée.

POSTE : COORDONNATEUR DE L'HÉBERGEMENT

RELÈVE DE : Directeur des services

SUPERVISE : Le comptoir d'information, le salon du président, le banquet, l'accréditation

EN RELATION : L'administration de l'hôtel, les chefs d'équipe des délégations provinciales

Imputabilité : Le coordonnateur de l'hébergement prend en charge deux zones de responsabilités : il agit d'abord en tant qu'agent de liaison entre le comité d'organisation/les délégations provinciales et l'administration de l'hôtel, puis il est le lien qui permet la communication entre le comité d'organisation et les chefs d'équipe.

Une connaissance spécifique du judo n'est pas exigée.

Responsabilités :

- Déterminer les membres du comité d'organisation et les bénévoles qui auront besoin d'une chambre durant le championnat et communiquer cette information au directeur des finances afin qu'il en tienne compte lors de la préparation du budget.
- Réserver et attribuer les chambres du comité d'organisation.
- S'assurer que les équipes provinciales ont réservé les chambres selon les échéanciers spécifiés par l'hôtel.
- S'assurer que les salles de réunion, de pesée officielle et non officielle, etc. sont réservées, qu'elles répondent aux besoins pour un tel championnat et qu'elles sont disponibles aux heures prévues.
- La tenue d'un banquet est facultative; si un banquet est planifié, prendre les arrangements nécessaires, approuver le menu, les coûts et l'aménagement des tables, vendre les billets (le coût devrait être raisonnable, le service durant le banquet rapide), communiquer le nombre de repas prévus aux responsables de l'approvisionnement de l'hôtel.
- Une soirée dansante après le banquet, bien que facultatif, est toujours appréciée; réserver l'espace nécessaire et offrir la musique appropriée.
- En collaboration avec le chef de la sécurité, trouver des bénévoles pour assurer le contrôle de l'accès au banquet.
- Si un salon du Président est prévu, prévoir les heures d'ouverture, les breuvages, les collations, etc., et établir un horaire des hôtes et hôtesse.
- Monter un salon pour les athlètes, c'est faire preuve de délicatesse, surtout si l'on prévoit un film; plus l'on planifie d'activités, moins on a d'occasions de faire des bêtises!
- Conserver une liste des numéros de chambres des gérants d'équipes et des entraîneurs pour les rejoindre rapidement en cas d'urgence; cette liste est fournie par les chefs d'équipe lors de l'inscription.
- Garder un lien avec la sécurité de l'hôtel en cas de plaintes (bruit, dommages, etc.).
- Prévoir une zone d'accueil dans l'hôtel afin de procéder à l'inscription et donner les informations aux participants (trousse de bienvenue; voir le directeur des communications) concernant les horaires de la compétition et du transport, la procédure de pesée, le coût du banquet et la vente de billets, la distribution des cartes d'accréditation.
- S'assurer que tous les horaires sont affichés aux bons endroits.
- Trouver les bénévoles pour travailler à l'accueil (information, inscription) en fonction des heures d'arrivée (responsable du transport).
- Coordonner l'accès au site d'entraînement en assurant un horaire qui permet aux équipes de réserver des temps de pratique.

- Installer un grand tableau dans le hall principal de l'hôtel pour y afficher les horaires du tournoi, du transport, d'entraînement et les renseignements généraux, s'il y a lieu.
- Communiquer avec l'administration des restaurants à proximité pour les aviser de l'affluence suite à la pesée afin qu'ils prévoient suffisamment de personnel tôt le matin (pour éviter que le service soit long pour les athlètes).
- Identifier les salles qui seront utilisées en plaçant des affiches :
 - Championship Secretariat Secrétariat du championnat
 - Accreditation Accréditation
 - Meeting and Draw Room Salle de Réunion et du tirage au sort
 - Trial Scale Room Men Pesée non-officielle - Hommes
 - Trial Scale Room Women Pesée non-officielle - Femmes
 - Weigh in room Men Salle de pesée - Hommes
 - Weigh in room Women Salle de pesée - Femmes
 - Hospitality room Salon d'accueil
 - Transportation Pick Up Point Lieu de rassemblement pour le transport

Accréditation

Tous les participants doivent recevoir leur accréditation du tournoi dès leur arrivée; c'est la façon la plus simple et la plus rapide d'effectuer cette tâche. Tous les participants doivent être inscrits par ordre alphabétique (p. ex., par province) et les chefs d'équipe doivent les ramasser. Le système d'accréditation est utilisé pour deux raisons : il permet d'identifier chaque personne, de faciliter le contrôle en ce qui concerne l'accès à certaines sections, et il permet de déterminer les groupes de personnes qui ont accès à une section déterminée.

Voici un exemple de plan d'accréditation :

COULEUR	DÉTENTEURS	ACCÈS AUTORISÉ
Rouge	Athlètes, entraîneurs	Aires d'échauffement et de compétition, sièges réservés
Blanc	VIP, comité d'organisation	Aucune restriction
Vert	Personnel médical Équipe technique	Sièges spécifiques, salle de réunion, aires d'échauffement et de compétition
Bleu	Arbitres	Sièges réservés, aire de compétition, salles de réunion
Jaune	Média	Salle de presse, salle de repos, accès limité aux aires de compétition et d'échauffement

POSTE : CHEF DU PROTOCOLE

RELÈVE DE : Directeur des services
SUPERVISE : Cérémonie d'ouverture et remise des médailles
EN RELATION : Les VIP, le président de Judo Canada

Imputabilité :

Le chef du protocole a la responsabilité d'organiser les cérémonies d'ouverture et de remise des médailles. Il est en liaison directe avec les VIP de façon à les inclure dans la remise des médailles et doit par conséquent avoir de l'entregent, et être agréable et patient.

Il est recommandé d'avoir déjà une certaine expérience dans ce domaine. Une connaissance du judo est un atout.

Responsabilités :

- Établir une liste de VIP potentiels.
- Travailler en collaboration avec le directeur des services pour s'assurer que les invitations aux dignitaires gouvernementaux et municipaux sont envoyées à l'avance.
- Confirmer la participation des VIP, s'occuper de leur accueil et de leurs sièges réservés sur le site.
- Demander, à l'avance, à certains dignitaires, de prononcer un discours lors de la cérémonie d'ouverture; ces discours être conformes aux procédures protocolaires, tout en s'assurant que le nombre d'orateurs reste minimal.
- Si un banquet est planifié, préparer une table d'honneur, prévoir une liste d'orateurs et un maître de cérémonie.
- Recruter un responsable des cérémonies d'ouverture et travailler avec ce dernier pour mener à bien les procédures protocolaires de la cérémonie d'ouverture, écrire le scénario de chaque activité, incluant les interventions de l'annonceur, la musique, la liste des orateurs, l'hymne national, les présentations et démonstrations.
- S'assurer que le responsable des cérémonies d'ouverture a les bénévoles nécessaires pour placer les équipes et les diriger dans la marche d'ouverture.
- Se procurer les drapeaux (provinces et pays) et les hymnes nationaux, et assurer la décoration des lieux.
- Organiser et superviser la répétition générale de la cérémonie d'ouverture avec les accompagnateurs, l'annonceur, le coordonnateur de la musique et les artistes.
- Recruter un responsable de la cérémonie de remise des médailles et travailler en collaboration avec ce dernier pour préparer une équipe, écrire le scénario de chaque activité qui comprend le scénario de l'annonceur, la musique, la disposition des individus pour se diriger vers le podium et le quitter.
- Trouver un photographe pour photographier les gagnants.
- Se procurer un podium. En cas d'événement international, s'assurer d'avoir les drapeaux nécessaires et un système de levée de drapeau.
- Organiser et superviser une répétition générale de la cérémonie de remise des médailles avec l'équipe désignée, l'annonceur et le coordonnateur de la musique.
- Recevoir les médailles du fournisseur, les ranger dans un endroit sécuritaire et les placer pour les finales.
- Durant les finales, selon la participation des VIP, préparer une liste de présentateurs en collaboration avec le directeur des services en tenant compte des procédures protocolaires. En général, il est préférable de choisir un présentateur expérimenté lors de la première remise des

médailles; ainsi, les présentateurs moins expérimentés peuvent observer les déplacements et le protocole.

- Donner aux annonceurs la liste des présentateurs.
- Le responsable de la remise des médailles doit s'assurer que tous les athlètes recevant une médaille soient présents et en uniforme.

Liste de vérification du matériel requis :

- Drapeaux provinciaux/drapeau canadien/drapeaux internationaux
- Mats/supports
- Médailles
- Fleurs
- Plateau pour la remise des médailles
- Mécanisme pour la levée des drapeaux (tournoi international seulement)
- Musique pour la marche, fanfare, hymne national
- Table avec nappe pour déposer les médailles
- Tapis
- Podium - solide, léger et propre, avec des chiffres noirs sur un fond blanc

Dimensions : profondeur 0,5 m. Plateformes : 3^e place 0,25 m; 2^e place 0,5 m; 1^{re} place 0,75 m.

Dans la plupart des compétitions de judo, il y a deux troisièmes places; pour cette raison, cette marche devrait être plus large.

Si les médailles sont remises sur l'aire de compétition, assurez-vous que la base du podium est droite et uniforme pour ne pas endommager les tapis.

Liste de vérification des bénévoles :

- Responsable de la cérémonie d'ouverture
- Responsable de la cérémonie de remise des médailles (peut être la même personne)
- Accompagnateurs pour la marche et pour rassembler les athlètes
- Porteurs de drapeaux
- Accompagnateurs (escorte) pour les athlètes et les VIP

POSTE : CHEF DE LA SÉCURITÉ

RELÈVE DE : Directeur des services

SUPERVISE : Les bénévoles de la sécurité

EN RELATION : Les spectateurs, les participants, le responsable de l'équipe médicale, le gérant ou le propriétaire du site de compétition

Imputabilité :

Le chef de la sécurité est responsable de la sécurité des participants, des spectateurs et du matériel. Il s'occupe également des services en lien avec les spectateurs tels que la vente des billets, l'accès aux sièges et la gestion de la foule.

Il doit être bon avec les gens, être patient et pouvoir prendre le contrôle en cas d'urgence.

Aucune expérience en judo n'est exigée.

Responsabilités :

- Recruter un nombre suffisant de personnes pour vendre les billets, contrôler l'accès au site et gérer la foule dans l'aire de compétition.
- Concevoir le système de billetterie.
- Réserver le personnel de sécurité nécessaire pour s'assurer que les spectateurs ou les athlètes qui ne participent pas et les entraîneurs soient à au moins 2 mètres des surfaces de compétition.
- S'assurer que seuls les athlètes qui participent à la compétition, les entraîneurs et les officiels techniques sont autorisés dans l'aire de compétition.
- Communiquer avec le gérant ou propriétaire du site pour comprendre les procédures d'urgence et d'évacuation, savoir où sont les portes coupe-feu qui doivent rester fermées, etc.
- Déterminer avec le responsable du transport des endroits sécuritaires pour l'arrivée et le départ des athlètes au site de compétition.
- Établir un horaire des bénévoles qui contrôlent l'accès lors du banquet.
- Rencontrer l'administration de l'hôtel et le coordonnateur de l'hébergement pour avoir un plan d'action précis si un problème ou des dégâts surviennent à l'hôtel (dans la plupart des cas, il est avisé de prévoir une sécurité accrue à l'hôtel la dernière nuit. Cela permet d'éviter qu'une situation anodine se transforme en une situation embarrassante pour le comité d'organisation et la discipline du judo).
- Former les bénévoles afin qu'ils connaissent les procédures d'évacuation d'urgence.
- En cas d'urgence, donner les directives à l'annonceur.

POSTE : DIRECTEUR ADMINISTRATIF

RELÈVE DE : Président du comité d'organisation

SUPERVISE : Le directeur des Finances et des affaires légales, le directeur des communications, le directeur de la promotion et des médias, la liste des tâches et les échéanciers

EN RELATION : L'association provinciale hôte

Imputabilité :

Le directeur administratif agit à titre de vice-président et a ainsi le rôle à jouer dans le recrutement et la motivation des bénévoles.

Sa principale responsabilité est de vérifier que les échéanciers et le budget sont respectés.

Il doit avoir une bonne connaissance du judo et posséder des talents de communicateur, de leader et de motivateur.

Il doit être impliqué dans les premières étapes de l'organisation en tant que membre du comité de mise en candidature pour déterminer le soutien financier provenant de différentes sources avant de soumettre la candidature à Judo Canada.

Responsabilités :

- En tant que membre du comité de mise en candidature, travailler en collaboration avec l'association provinciale et le directeur des finances pour envoyer les demandes de subvention aux gouvernements provincial et local.
- Assurer tous les aspects administratifs du championnat.
- S'assurer que toutes les ressources nécessaires aux membres du comité sont disponibles.
- Développer, avec le comité exécutif, une liste détaillée des tâches à exécuter avec un échéancier pour que le projet respecte les délais prévus ainsi que le budget.
- Agir en tant que personne-ressource qui s'assure que les tâches sont accomplies et que les personnes travaillent en équipe; remplacer au besoin certains membres de l'équipe.
- Dans un événement d'envergure tel qu'un championnat du monde, ce poste pourrait être rémunéré et ses responsabilités accrues.

POSTE : DIRECTEUR DES FINANCES ET DES AFFAIRES LÉGALES

RELÈVE DE : Directeur administratif
SUPERVISE : Les ventes des concessions, le budget
EN RELATION : Les gouvernements local et régional,
L'association provinciale hôte
Le directeur général adjoint de Judo Canada

Imputabilité :

Le rôle du directeur des finances et des affaires légales est crucial. Des demandes de subventions faites dès le départ auprès des différents paliers gouvernementaux (avant même de poser la candidature) peuvent permettre de savoir si le projet est financièrement viable.

Cette personne doit être dynamique et être en relation étroite avec les milieux d'affaires et la communauté.

Une capacité à contrôler et à pouvoir rendre compte de l'utilisation des fonds est essentielle.

Aucune expérience en judo n'est exigée.

Responsabilités :

- S'entretenir avec le directeur général adjoint de Judo Canada pour connaître les politiques actuelles concernant les commanditaires.
- Avec l'aide de l'association provinciale de judo, envoyer les demandes de subventions et en assurer le suivi.
- Déterminer quels sont les autres moyens de financement possibles : bingos, clubs de service, subventions à l'emploi, kiosques de vente, etc.
- Obtenir une confirmation écrite des subventions, etc.
- Préparer un budget détaillé et les besoins en trésorerie.
- Prendre les dispositions nécessaires pour les dépôts bancaires, les sorties de fonds à partir des dépenses approuvées avec des chèques nécessitant deux signatures.
- Préparer les rapports financiers et le bilan financier final.
- Surveiller la signature des contrats avec le gérant ou propriétaire du site, l'hôtel et les commanditaires.
- S'assurer d'avoir une assurance adéquate pour les participants et le directeur (peut provenir de la couverture de l'association provinciale hôte).
- Solliciter les commanditaires, des publicités pour le programme-souvenir, des collectes de fonds.
- Organiser les fonds de caisse pour le banquet, les kiosques et la vente des billets.

POSTE : DIRECTEUR DES COMMUNICATIONS ET DU MARKETING

RELÈVE DE : Directeur administratif
SUPERVISE : Les impressions et les communications
EN RELATION : Promotion/média

Imputabilité : Le directeur des communications et du marketing est responsable de toutes les communications imprimées.

La clé du succès dans ce domaine : éviter les échéanciers de dernière minute. Le matériel doit être recueilli le plus tôt possible, et des esquisses doivent être soumises pour ensuite être révisées par plusieurs membres du comité (correction, correction, correction!).

Le programme souvenir et l’affiche (facultative) doivent être imprimés dans les deux langues officielles du Canada.

Une connaissance du judo est un atout et une expérience en traitement de texte sur ordinateur est exigée.

Responsabilités :

- Connaissance approfondie de la politique standard des tournois de Judo Canada.
- Rassembler les informations afin de remplir le questionnaire pour la mise en candidature; un travail minutieux rendra la candidature plus compétitive (une disquette contenant le formulaire de demande en format Word Perfect 6.0 est disponible à Judo Canada).
- Dès que le comité a reçu la confirmation de l’obtention du championnat, préparer le devis technique (voir l’exemple en annexe C); l’envoyer à Judo Canada pour approbation 6 mois avant le championnat.
- Agir en tant que secrétaire du comité, recevoir toute la correspondance, consigner le procès-verbal de chaque réunion, classer les dossiers, préparer les listes d’envoi, etc.
- Concevoir un programme-souvenir pour le championnat. De nombreux modèles existent déjà et une grande partie du travail peut être faite à l’avance. Il doit être obligatoirement en français et en anglais.
- Travailler avec le directeur des finances et des affaires légales afin de trouver de la publicité pour le programme.
- Il est possible que Judo Canada ait des commanditaires nationaux exigeant un espace dans le programme; dans ce cas, la publicité est gratuite.
- Le programme devrait avoir comme contenu : l’histoire du judo, une courte description des règles en judo et du système de pointage, la liste des anciens champions canadiens, des membres de l’équipe nationale et des champions en titre.
- En collaboration avec le coordonnateur du logement, préparer une trousse d’accueil donnée aux participants à leur arrivée et renfermant les informations suivantes : l’horaire du transport, l’horaire de la compétition approuvé par le directeur sportif de Judo Canada, l’information sur le site de compétition, les activités de loisir (cinémas), les restaurants.
- Assister le responsable des résultats dans la reproduction en nombre exact des formulaires de compétition.
- Préparer le rapport final.

POSTE : DIRECTEUR PROMOTION/MÉDIA

RELÈVE DE : Directeur administratif
SUPERVISE : La conférence de presse, les entrevues
EN RELATION : Les médias, la presse, les athlètes

Imputabilité : Une des raisons qui motive une communauté locale ou une province/territoire à tenir un championnat canadien, c'est la possibilité de rehausser ainsi l'image du judo au sein de la communauté. Une personne dévouée prenant en charge l'aspect promotion et média assure par le fait même l'atteinte de cet objectif.

Envisagez demander à des étudiants en communication qui sont au collège ou à l'université et qui sont intéressés par ce domaine; ou encore, regardez du côté des individus ayant de bons contacts avec les médias locaux.

Responsabilités :

- Préparer un plan médiatique afin de rehausser l'image du tournoi (brochures, affiches, annonces dans les radios locales, démonstrations de judo, communiqués de presse, conférence de presse, etc.).
- Préparer un plan promotionnel pour la vente des billets, et, plus important encore, s'assurer que les spectateurs se déplacent en grand nombre (des gradins remplis créent de l'atmosphère).
- Entrer en contact avec les médias locaux et obtenir un engagement ferme concernant la couverture de l'événement.
- Pour les championnats junior et sénior, demander à Judo Canada les profils des membres de l'équipe nationale.
- Si une conférence de presse est prévue, faire les arrangements nécessaires, entrer en contact personnellement avec les membres de la presse pour s'assurer de leur présence (soyez créatif!); préparer un dossier de presse comprenant l'histoire du judo, les règles, la liste des membres de l'équipe nationale, les personnes à contacter avec leur numéro de téléphone, etc.
- Collecter les informations sur le passé sportif des finalistes en le demandant aux entraîneurs provinciaux et aux chefs d'équipe et les transmettre aux annonceurs et aux médias.
- Communiquer les informations et les résultats aux médias présents.
- Aider les médias locaux à organiser des entrevues avec le président de Judo Canada et les athlètes à des moments ne venant pas interférer avec la compétition; interviewez les athlètes après leur combat pour la médaille d'or, pas avant.
- Il est conseillé d'avoir un traducteur pour aider au déroulement des entrevues.
- Envoyer les résultats finaux par télécopieur aux médias locaux non présents.
- Envoyer par télécopieur les résultats à chaque association provinciale de judo chaque soir après les finales.
- Rassembler les articles des journaux locaux et en envoyer une copie à Judo Canada.

POSTE : DIRECTEUR DU TOURNOI

RELÈVE DE : Le président du comité d'organisation et l'officiel en chef pendant le tournoi

SUPERVISE : Le gérant de l'installation, le responsable de l'équipe médicale, le responsable des résultats, le directeur adjoint du tournoi

EN RELATION : Le gérant ou le propriétaire du site, le directeur sportif de Judo Canada

REMARQUE! Le directeur du tournoi NE PEUT PAS exercer les fonctions d'arbitre en chef ou d'officiel en chef lorsque le niveau de compétition est supérieur au niveau club. Lorsque cela s'avère possible, cette restriction devrait aussi être appliquée au niveau club.

Imputabilité : Le directeur du tournoi s'assure que la compétition respecte les normes de la *Politique sur les normes et les sanctions s'appliquant aux tournois*.

Le poste nécessite une connaissance technique du judo, une connaissance des priorités stratégiques et des politiques de gouvernance de Judo Canada, une expérience antérieure dans l'organisation de tournois et la capacité de recruter, former et diriger de nombreux bénévoles.

Le directeur du tournoi doit être recruté lors des premières phases de préparation en tant que membre du comité de mise en candidature. Il doit également être approuvé par Judo Canada pour les tournois sanctionnés de niveau « A ».

Responsabilités :

- S'impliquer dans la sélection du site pour s'assurer que les normes techniques de l'IJF et de Judo Canada sont respectées.
- Préparer le devis technique.
- Obtenir et payer la sanction.
- En coopération avec le responsable des résultats, inscrire les athlètes dans le système de gestion du tournoi.
- Vérifier le statut de membre des athlètes.
- Dessiner un plan détaillé représentant l'aire de compétition, les tatamis, les chronomètres, Joseki, les annonceurs, etc. et des salles telles que les vestiaires, la salle de tirage, la surface d'échauffement, la salle pour le contrôle antidopage.
- Travailler avec le responsable des résultats pour préparer l'horaire du tournoi, la distribution des combats par tapis, l'ordre des finales, de la remise des médailles (l'horaire final du tournoi doit être approuvé par le directeur sportif de Judo Canada avant d'être distribué).
- Aider à remplir le questionnaire pour la candidature.
- Travailler en étroite collaboration avec le gérant de l'installation pour négocier l'utilisation des tatamis, des chronomètres et des tableaux de pointage appartenant à certains clubs.
- Recruter et former les bénévoles.
- Avec le directeur sportif, diriger la réunion des entraîneurs et le tirage au sort le soir précédant la compétition.
- Chaque matin, deux heures avant le premier combat, présider une brève rencontre des officiels techniques pour s'assurer que tout est en place et que l'horaire sera respecté.
- Durant la compétition, toutes les tâches permettant un bon déroulement du tournoi devraient être attribuées, afin de lui permettre de se concentrer sur la supervision, la direction et la résolution des problèmes.
- Soumettre un rapport après la compétition.

POSTE : GÉRANT DE L'INSTALLATION

RELÈVE DE : Directeur du tournoi

SUPERVISE : Mise en place et démantèlement des installations

EN RELATION : L'officiel en chef, le gérant ou le propriétaire du site et son personnel, le responsable du transport

Imputabilité : Le gérant de l'installation doit développer une étroite collaboration avec le gérant ou le propriétaire du site afin que tous les règlements de l'endroit soient respectés.

Avant et après la compétition, il a la responsabilité de la mise en place et du démantèlement de l'installation. Cela suppose qu'il doit travailler en étroite collaboration avec le responsable du transport pour que le matériel soit livré et rapporté.

Durant la compétition, il s'assure que tout le matériel fonctionne convenablement, il surveille le système de sonorisation et voit à ce que l'aménagement du site et les tatamis soient propres et sécuritaires. Il sert de lien entre le comité et le gérant/propriétaire du site et son personnel.

Responsabilités :

- Rencontrer le gérant ou le propriétaire du site pour discuter des règles du syndicat, des heures d'opération, du nombre d'employés syndiqués sur le site, de l'accès à la photocopieuse, de la journée où se déroule la mise en place du shiai-jo ainsi que du temps nécessaire pour cette mise en place, du nettoyage et de la conciergerie, des produits utilisés dans les toilettes, du système de sonorisation, des clés et de l'accès aux différents endroits du site, du contrôle de la température, des interrupteurs pour la lumière, etc.
- Travailler avec le directeur du tournoi pour dresser la liste des besoins en équipement, trouver le matériel requis et s'organiser pour le recueillir et le faire livrer.
- Recruter des bénévoles qui s'engagent à monter l'installation.
- Le jour de la mise en place de l'installation, vérifier le matériel, les tableaux électroniques, le système de sonorisation, etc.
- S'assurer que les tatamis sont placés adéquatement pour qu'ils ne bougent pas.
- Déterminer l'horaire des bénévoles pour le nettoyage des tapis ainsi que le nettoyage complet à la fin de chaque journée.
- S'assurer que les lieux sont ouverts au moins 2 heures avant le début des combats et/ou selon l'horaire prévu pour le transport.
- Allumer le système de sonorisation, vérifier et régler le volume pendant toute la journée.
- Recruter un annonceur parlant français et anglais (ou d'autres langues selon les besoins).
- Faire une répétition avec les annonceurs de la cérémonie d'ouverture, de la cérémonie de remise des médailles et du script.
- Donner le signal du départ de la musique à l'annonceur.
- Prendre note de tout le matériel portatif en circulation (chronomètres, microphones, etc.) et les ramasser à la fin de chaque session afin de les ranger dans un endroit sécurisé.
- Réserver une équipe de bénévoles prête à démanteler l'installation immédiatement après la dernière remise de médailles.
- Organiser le transport pour le retour du matériel aux endroits appropriés ou au moins le chargement immédiat dans les camions.
- Après la compétition et le démantèlement du shiai-jo, rencontrer le gérant ou le propriétaire du site pour l'inspection des lieux.

- Traiter et approuver la facture finale.
- S'assurer que les indications suivantes sont préparées à l'avance pour faciliter l'orientation sur le site (utiliser des pictogrammes pour assurer une compréhension universelle) :
 - Changing Room – Men Vestiaire – Hommes
 - Changing Room – Women Vestiaire – Femmes
 - Washrooms – Men/ Toilette – Hommes
 - Washrooms – Women/ Toilette – Femmes
 - Warm up Area Aire d'échauffement
 - Draw Room Salle de tirage
 - Medical Room Salle médicale
 - Doping Control Station Salle de contrôle anti-dopage
 - Officials Room Salle des officiels
 - Lounge Lounge
 - Press Room Salle de presse
 - Authorized Personnel Only Personnel autorisé seulement

Signalisation sur le site de compétition

- Joseki Table Joseki
- VIP Table or Seating VIP – Table ou chaises
- Announcer Annonceur
- Tournament Director Directeur du tournoi
- Medical Table Table médicale
- Referee Director's Table Table du directeur de l'arbitrage
- Press Table Table de presse
- Photographer Area Zone des photographes
- Interview Area Zone d'entrevues
- Athlete's Seating Sièges pour athlètes
- « Tapis 1 », « Tapis 2 », « Tapis 3 » (3 de chaque) à afficher sur le côté de la table du marqueur, sur le tapis et au plafond si possible.
- Coaches' seats (2/mat) Siège des entraîneurs (2 par tapis)

POSTE : ANNONCEURS

RELÈVE DE : Gérant de l'installation

Imputabilité : Le rôle des annonceurs ne doit pas être sous-estimé. Ils peuvent faire de l'événement une réussite ou un échec.

Des annonceurs expérimentés sont essentiels au déroulement de la cérémonie d'ouverture et des remises de médailles.

Ils représentent également le lien entre le directeur du tournoi, les participants et les spectateurs.

Toutes les annonces doivent être faites dans les deux langues officielles du Canada.

Responsabilités :

- Répéter le script de l'annonceur et le corriger si nécessaire.
- Se familiariser avec le système de sonorisation et le lecteur de cassettes.
- Assister à la répétition des cérémonies d'ouverture et de remise des médailles.
- Chacune des étapes de la compétition devrait commencer par un mot d'ouverture et se terminer par un mot de fermeture.
- Informer les participants sur le déroulement du tournoi.
- S'en tenir aux annonces d'informations essentielles.
- En situation d'urgence (alarmes pour le feu), rester au microphone et aider à diriger l'évacuation.
- Des modèles de script de l'annonceur peuvent être obtenus en s'adressant à Judo Canada
- Avoir en main la liste de chaque équipe et rencontrer chaque chef d'équipe pour vérifier la prononciation des noms.

POSTE : RESPONSABLE DES RÉSULTATS

RELÈVE DE : Directeur du tournoi
SUPERVISE : Le personnel responsable du tirage au sort et des résultats
EN RELATION : Le directeur sportif de Judo Canada

Imputabilité : Le personnel responsable du tirage au sort et des résultats représente le point névralgique de la compétition. Pour que tout se déroule de manière efficace, une personne ayant de nombreuses expériences de compétition est nécessaire.

Cette fonction demande que la personne soit capable de travailler sous pression, de communiquer efficacement avec les autres bénévoles, de préciser clairement ses attentes et d'expliquer le fonctionnement du système.

On doit obligatoirement, lors d'un championnat canadien, utiliser le système informatisé de gestion de tournoi recommandé par Judo Canada. L'aide et la formation nécessaires seront fournies sur le site par du personnel qualifié de Judo Canada.

Responsabilités :

- Pour les compétitions de niveau « A », communiquez avec Judo Canada pour identifier le type d'ordinateur requis, les besoins, les formulaires et la papeterie à utiliser.
- S'assurer d'avoir suffisamment de formulaires, de feuilles de tirage, de formulaires de pesée, de papier, de fournitures informatiques, de cartouche de poudre pour imprimantes, de dactylos, de stylos, de brocheuses, etc.
- Garder en sa possession le guide de l'utilisateur de l'ordinateur, de l'imprimante et de la photocopieuse.
- Établir l'horaire de la compétition avec le directeur du tournoi et son adjoint.
- Recruter une équipe de bénévoles qualifiés ayant de l'expérience au tirage au sort.
- Tenir au moins une session de formation et une simulation du tirage avec son personnel.
- Visiter le site et déterminer l'aménagement de la salle des résultats.
- Trouver une photocopieuse fiable, rapide et capable de trier les feuilles.
- Avoir un plan de rechange pour parer à une défectuosité de la photocopieuse.
- Recevoir au quartier général les feuilles d'inscription - finales et vérifiées - incluant le numéro de passeport et la preuve de citoyenneté ou de résidence permanente, si nécessaire.
- Assister à la réunion des entraîneurs durant laquelle le tirage au sort a lieu.
- Préparer toutes les feuilles de tirage et de combats.
- Assister à la pesée afin de consigner le nom des athlètes qui ne font pas le poids.
- S'assurer que des résultats à jour sont disponibles et distribués aux médias.
- Produire une trousse de résultats finale de qualité et la publier en ligne s'il y a lieu ou imprimer des copies au besoin.
- Compiler les statistiques appropriées qui seront disponibles tout de suite après les combats en finale et les distribuer aux chefs d'équipe sur demande.
- En cas d'urgence, si le système de gestion de tournoi informatique rencontre un problème et qu'un tirage au sort manuel est nécessaire, s'assurer d'avoir le matériel suivant à portée de main :
 - S'assurer d'avoir le matériel nécessaire pour effectuer un tirage manuel (balles de ping-pong, etc.) et consigner les données au besoin.
 - 1 tableau noir ou à feuilles mobiles et une personne pour noter les numéros.
 - 1 photocopieuse entièrement équipée avec un opérateur.

- Des crayons, marqueurs, brocheuses, trombones, crayons-feutres de couleurs, ciseaux, etc.
- 4 boîtes pour le tirage au sort avec des balles de ping-pong numérotées.

POSTE : MARQUEURS (3 par tapis)

Remarque! Lorsqu'un système de gestion informatisé est utilisé pour effectuer le tirage et suivre les progrès du tournoi et que ce système opère les tableaux indicateurs, la plupart du temps, les pointages sont automatiquement indiqués. Dans ce cas, il n'y a pas besoin de marqueurs. Cependant, on doit toujours conserver une copie de l'avancement des tableaux à la table de gestion des tapis.

RELÈVE DE : Responsable des résultats
SUPERVISE : Feuilles de résultat
EN RELATION : Arbitres

Imputabilité : Les marqueurs font partie intégrante de l'équipe des officiels techniques et leur travail est indispensable au bon déroulement du tournoi. Ils doivent toujours être diligents et attentifs pour consigner les décisions des arbitres.

Les marqueurs ne doivent pas intervenir dans les combats et ne doivent pas se laisser distraire par des influences extérieures. Ils évitent toute discussion.
Les marqueurs doivent écrire lisiblement.

Responsabilités :

- Vérifier les feuilles de combat
- Les feuilles de combat doivent comprendre le nom de famille du compétiteur suivi de son prénom.
- S'assurer que le nom du compétiteur est bien écrit. Toute modification doit être parafée par le responsable des résultats.
- Indiquer le nom du club (dojo) du compétiteur et/ou sa province et/ou son pays. Si plus d'un dojo porte le même nom, ajouter le nom de la ville.
- Vérifier qu'un participant n'est pas inscrit deux fois dans la même catégorie de poids. Dans un tel cas, aviser le responsable des résultats.
- N'inscrire aucun résultat jusqu'à ce que l'arbitre ait rendu sa décision (selon la règle de la majorité).
- S'il y a des changements à apporter aux résultats de la feuille de combat, s'assurer que le responsable des résultats appose ses initiales à côté de ces changements.
- Avant de commencer un tournoi, les marqueurs doivent connaître le système de pointage et le système éliminatoire utilisé pour ce tournoi.

POSTE : DIRECTEUR ADJOINT DU TOURNOI

RELÈVE DE : Directeur du tournoi
SUPERVISE : Les préposés à la pesée, les officiels techniques
EN RELATION : L'arbitre en chef

Imputabilité : Le directeur adjoint du tournoi travaille en étroite collaboration avec le directeur du tournoi et s'assure de l'exactitude de l'horaire du site d'entraînement et de la pesée et surveille les officiels techniques durant la compétition.

Il doit recruter et former tous les officiels techniques. Des officiels techniques doivent être présents à la pesée pour diriger les athlètes et sur le site de compétition pour marquer et chronométrer.

Responsabilités :

Connaissance approfondie de la politique standard des tournois de Judo Canada.

- Prendre les dispositions pour mettre sur pied un site d'entraînement, déterminer les heures d'utilisation et travailler avec le coordonnateur de l'hébergement pour coordonner les horaires de pratique des différentes équipes provinciales.
- Choisir au quartier général les salles de pesée appropriées et les salles pour le contrôle des judogis, et concevoir l'aménagement des salles.
- Préparer une feuille d'informations distribuée aux équipes à leur arrivée indiquant le lieu de la pesée, les salles de pesée non officielle, les heures officielles de pesée pour chacune des catégories (l'ordre des catégories à la pesée doit être le même que celui utilisé à la compétition).
- Trouver des balances numériques pour les salles de pesée officielle (2) et non officielle (2).
- En collaboration avec le responsable du transport, s'assurer que les balances sont livrées à temps et calibrées.
- Recruter des préposés à la pesée pour apporter l'aide nécessaire (2 hommes, 2 femmes).
- Obtenir la liste de pesée du responsable des résultats après la pesée.
- Après la pesée, s'assurer que la liste est redonnée immédiatement au responsable des résultats.
- Former les officiels techniques au fonctionnement du tableau électronique, l'utilisation des tableaux, les règles et la terminologie de la compétition.
- Inspecter les installations chaque matin pour s'assurer que tout est prêt et en ordre; régler les problèmes et imprévus.
- Pendant la compétition, voir avec la sécurité à ce que la zone de compétition reste libre de spectateurs, d'entraîneurs et d'athlètes.
- S'assurer que les informations pertinentes et l'ordre des combats sont transmis à l'aire d'échauffement.
- S'assurer que les arbitres, les officiels et les officiels techniques ont des rafraîchissements ou des billets pour les obtenir au comptoir de la concession.

POSTE : PRÉPOSÉS À LA PESÉE (2 hommes, 2 femmes).

RELÈVE DE : Directeur adjoint du tournoi
SUPERVISE : Les salles de pesée et les balances
EN RELATION : Les athlètes, les entraîneurs et les arbitres

Imputabilité : Les préposés à la pesée doivent avoir le sens de l'organisation et être assez diplomates pour imposer une discipline de manière à ce que les procédures s'effectuent rapidement et dans l'ordre. Une bonne connaissance des deux langues officielles est un atout.

Ils travaillent en étroite collaboration avec le directeur adjoint du tournoi pour s'assurer que tout se déroule dans l'ordre selon les règlements.

Responsabilités :

- Les salles de pesée non officielle - séparées des salles de pesée officielle - doivent être montées avec des balances avant que les athlètes arrivent, être disponibles tous les jours et au moins une heure avant la pesée officielle.
- Les balances non officielles doivent être calibrées afin que le poids de l'athlète soit identique à celui des balances officielles.
- La salle de pesée doit être montée conformément au plan décidé par le directeur adjoint
- La veille, s'assurer d'avoir les clés des salles de pesée.
- Les balances officielles doivent être prêtes une heure avant le début de la pesée et supervisées par les préposés.
- La procédure pour la pesée est supervisée par les personnes désignées.
- Les préposés à la pesée doivent être du même sexe que les athlètes, car les athlètes seniors sont pesés nus.
- Pour assurer l'intimité des athlètes, des paravents doivent être utilisés.
- Important : Chaque catégorie de poids est à une balance assignée. Les compétiteurs doivent se peser sur le dispositif qui leur a été assigné et ne peuvent pas en utiliser un autre.
- L'athlète doit présenter son passeport de Judo Canada (ou un passeport équivalent d'une association reconnue par l'IJF) lors de la pesée officielle.
- La balance doit se limiter à la première décimale. Si l'écran affiche plus d'une décimale, les chiffres suivants doivent être recouverts d'un ruban opaque.
- Pas de tolérance au niveau du poids. Le poids des compétiteurs doit se situer entre les limites inférieures et supérieures de la catégorie dans laquelle ils sont inscrits, sauf dans les catégories poids léger et lourd.
- L'athlète ne peut monter sur la balance qu'une fois lors de la pesée officielle.
- Le poids exact des compétiteurs doit être inscrit sur la liste de pesée de Judo Canada, ainsi que la signature et les initiales des arbitres.
- Dans la section Remarques, le nom et le poids exact du combattant qui ne fait pas son poids doivent être mentionnés, suivis des signatures de l'arbitre et de l'athlète.
- Pour des raisons de statistiques, des combattants inscrits dans une catégorie de Poids ouvert doivent se peser.

Matériel requis :

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Balances numériques sur une surface dure | <input type="checkbox"/> Support pour les vêtements, etc. |
| <input type="checkbox"/> Tables et chaises | <input type="checkbox"/> Barrières pour la circulation des athlètes |
| <input type="checkbox"/> Tableau d'affichage | <input type="checkbox"/> Paravents (2-3) |
| <input type="checkbox"/> Papier et crayons | <input type="checkbox"/> Affiches « Pesée hommes » et « Pesée femmes » |

La procédure de pesée doit se dérouler conformément à la *Politique sur les normes et sanctions s'appliquant aux tournois*.

POSTE : VÉRIFICATION DES JUDOGIS ET DE L'ACCÈS AU TAPIS (2 par tapis ou 4 pour les aires de contrôle qui desservent plus de 2 tapis)

RELÈVE DE : Directeur adjoint du tournoi
SUPERVISE : L'arrivée au tapis des combattants et des entraîneurs
EN RELATION : Arbitres

Imputabilité : Les vérificateurs des judogis et de l'accès au tapis s'assurent que les combattants ont des judogis règlementaires et respectent les règles d'hygiène, et qu'ils sont prêts à monter sur le tapis dès la fin du combat précédent.

Responsabilités :

- Vérifier l'identité des combattants en préparation en contrôlant les numéros de dossards ou les cartes d'accréditation.
- S'assurer que les combattants portent le judogi de la bonne couleur, ou quand on utilise des ceinturons, que le premier combattant a un ceinturon blanc et que l'autre a un ceinturon bleu. Les feuilles de combat doivent toujours être lues de haut en bas; ainsi le premier combattant appelé porte le ceinturon blanc.
- Vérifier que les judogis des deux combattants sont conformes aux règles de l'IJF.
- HYGIÈNE PERSONNELLE (conforme aux règles de l'IJF) : Les participants doivent avoir une bonne hygiène personnelle. Personne ne devrait marcher nu-pieds en dehors de la surface de compétition. Les ongles (pieds et mains) doivent être coupés court. Le judogi doit être propre, sec et sans odeur. Si les cheveux d'un combattant sont assez longs pour gêner l'autre combattant, ils devraient être attachés solidement en arrière de la tête.
- RESTRICTIONS : Selon les règlements de l'IJF, les objets durs ou de métal sont interdits (genouillères orthopédiques).
- REMARQUE : À la fin du combat, récupérer les ceinturons (s'il y a lieu) et redonner les cartes d'accréditation à chaque combattant.
- Lorsque le combat commence, les deux combattants suivants sont appelés afin de s'assurer qu'ils sont prêts.
- Lorsqu'un tableau est utilisé, le vérificateur doit le garder à jour. Ce tableau aide les combattants à savoir quand se présenter et simplifie l'organisation des combats.

POSTE : PRÉPOSÉS AU TABLEAU (2 par tapis)

Remarque! Lorsqu'un système de gestion informatisé est utilisé pour effectuer le tirage et suivre les progrès du tournoi et que ce système opère les tableaux indicateurs, la plupart du temps, les pointages sont automatiquement indiqués. Dans ce cas, le rôle des préposés au tableau est modifié afin d'opérer l'ordinateur qui contrôle le tableau de pointage et de surveiller le chronomètre de secours.

RELÈVE DE : Directeur adjoint du tournoi
SUPERVISE : Chronométrage et attribution des points lors des combats
EN RELATION : Arbitres

Imputabilité : Les préposés aux tableaux doivent bien connaître les signaux de l'arbitre, les règlements de compétition et de la terminologie japonaise utilisée. Leur tâche principale est d'inscrire les décisions de l'arbitre (résultats techniques et pénalités) sur un tableau manuel ou électronique. Un tableau manuel doit toujours être disponible en cas de panne électrique si un tableau électronique est utilisé.

TABLEAUX

Il doit y avoir 2 tableaux pour chaque tapis (hauteur maximale : 90 cm; longueur maximale : 2 mètres). Ils doivent être placés à l'extérieur de la surface de compétition et être vus facilement par les arbitres, les officiels et les spectateurs sans déranger les combats.

Responsabilités :

- Effacer les tableaux avant chaque combat.
- Indiquer les résultats (points ou pénalités) dès que l'arbitre signale sa décision en portant attention à la couleur de l'athlète à pénaliser (blanc ou bleu); l'arbitre peut indiquer la couleur par un geste dirigé vers le ruban rouge/bleu ou blanc.
- Il y a un maximum de deux Waza-ari techniques.
- La liste suivante indique les pénalités et leur équivalence technique :

Pénalité	Équivalence
HANSOKU-MAKE	IPPON
3 SHIDO = hansoku-make	IPPON
2 SHIDO	
1 SHIDO	
- Un avertissement de non-combativité est enregistré comme carte jaune sur le tableau.
- L'intervention du médecin demandée par l'arbitre doit être indiquée sur le tableau par la plaquette correspondante (voir Équipe médicale).
- Il ne faut jamais retirer les résultats (points ou pénalités) avant que les compétiteurs n'aient quitté la surface de combat.
- En cas de doute, se lever pour signifier à l'arbitre un besoin de clarification.

POSTE : CHRONOMÉTREURS (2-3 par tapis)

RELÈVE DE : Directeur adjoint du tournoi
SUPERVISE : Chronométrage du combat et des immobilisations
EN RELATION : Arbitres

Remarque : Nécessaires seulement en cas d'utilisation d'un tableau de pointage manuel.

Lorsque le temps est chronométré de façon manuelle, il y a 4 chronomètres par tapis :

- Durée du combat
- Osae-komi (2)
- Chronomètre de réserve

Lorsqu'on utilise des tableaux électroniques ou des écrans ACL, le temps est chronométré au moyen d'un panneau de commande ou d'un ordinateur désigné. Les chronomètres doivent avoir la formation nécessaire pour utiliser ce matériel.

Les chronomètres sont des officiels techniques et travaillent étroitement avec les arbitres et les juges. Ils doivent être consciencieux, rapides et attentifs; ils doivent suivre attentivement les faits et gestes de l'arbitre afin de démarrer ou d'arrêter le chronomètre en tout temps. Ils doivent comprendre la terminologie du judo et les gestes de l'arbitre et avoir une connaissance de base des règles de compétition.

Les chronomètres ne doivent pas intervenir dans les combats et ne doivent pas se laisser distraire par des influences extérieures. Ils évitent toute discussion.

Responsabilités (diffèrent lorsque du matériel électronique [tableaux ou logiciels automatisés de comptage de points] est utilisé) :

- Un chronomètre a le contrôle de la durée du combat; un autre des immobilisations (Osae-komi).
- Avant le début de la compétition, les chronomètres doivent s'assurer que :
 - Les quatre chronomètres (durée du combat, immobilisations [Osae-komi] [2] et chronomètre de réserve) sont en bonne condition et bien remontés (au besoin);
 - Le dispositif sonore (un par tapis) fonctionne bien;
 - Un drapeau vert (Osae-komi) et un drapeau jaune (durée du combat) par tapis sont disponibles (ne sont pas utilisés si le chronométrage est électronique);
 - Les indicateurs de Yuko et Waza-ari pour les Osae-komi sont disponibles pour indiquer les temps d'immobilisation.
- La durée des combats varie en fonction de l'âge et du genre Les chronomètres doivent en être informés avant le début des combats. Consulter la *Politique sur les normes et les sanctions s'appliquant aux tournois* de Judo Canada.
- Il ne faut jamais remettre le chronomètre à zéro tant que les compétiteurs n'ont pas quitté la surface de combat (dans l'éventualité où il y aurait désaccord entre l'arbitre et les juges et que le combat devrait continuer).
- Lorsqu'une immobilisation n'est pas maintenue assez longtemps pour un ippon, le temps sur le chronomètre doit être lu aussitôt que l'arbitre annonce Toketa. Le point approprié selon la durée de l'immobilisation est alors choisi et montré à l'arbitre et aux juges.
- Un dispositif sonore est utilisé pour indiquer la fin du combat ou d'une immobilisation, ou pour annoncer la fin d'un temps de repos accordé par l'arbitre dans des circonstances particulières (blessures, finale, etc.).

- Si la règle du Golden score est en vigueur, lorsque les combattants sont à égalité à la fin du temps réglementaire, le chronomètre est réinitialisé et une prolongation de Golden score commence, sans limite de temps.
- Si l'arbitre annonce Osae-komi, le chronomètre continue de rouler au-delà de la durée du combat jusqu'à ce que l'arbitre annonce un ippon ou Toketa.

ANNEXE 07 AIDE-MÉMOIRE POUR LA PESÉE, LES MARQUEURS



Aide-mémoire pour les marqueurs

Marque	Pointage	Commentaire
Decision (Yusei-Gachi)	1	Pour les divisions sans golden score
Waza-Ari	5	
Ippon	10	
Fusen-Gachi	10F	L'adversaire ne s'est pas présenté, peu importe la raison
Kiken-Gachi	10K	L'athète s'est blessé sur le tapis et ne peut pas continuer
Hansoku-make	10HS	Disqualification

Pour un match en Golden score, ajouter GS avec le temps du combat.



Instructions pour les officiels de pesée

En cas de problème/question/discussion

- Tous les cas problèmes doivent être transmis au directeur de tournoi ou son délégué pour une décision finale.

Nom du directeur de tournoi	
Téléphone du directeur de tournoi	
Nom du délégué	
Téléphone du délégué	

Mise en place

- Évacuer la salle de pesée pour garder seulement les athlètes/catégories désirées
- Aucune personne du sexe opposé n'est permise en aucun temps (parent, entraîneur, officiel)

Vérification de l'identité

- Chaque athlète doit présenter son identification tel que défini dans le devis technique du tournoi. Ceci peut inclure une carte d'accréditation, et une carte d'identité valide. Pour les athlètes U18 et plus, une carte d'identité avec photo est généralement exigée.
- Vérifier le grade de l'athlète pour s'assurer qu'il correspond à celui à l'inscription



Instructions pour les officiels de pesée

Retrait des vêtements

- Athlètes U12 et plus jeunes : pesée en pantalons de judogi et T-shirt : aucune exception
- Athlètes U14 à U18 pesée en sous-vêtements et soutien-gorge avec T-shirt optionnel : tolérance de poids de 0,2 kg
- Athlètes U21 et plus vieux: peuvent être en sous-vêtements et soutien-gorge avec T-shirt optionnel. Aucune tolérance de poids. Il est permis d'enlever les sous-vêtements pour faire le poids. Dans ce cas, valider qu'il n'y a pas de mineurs dans la salle.
- Pour tous, aucun bas ou bijou ne sont permis

Vérification du poids

- Chaque athlète ne peut monter qu'une fois sur la balance pour une durée maximale de 60 secondes. Lorsque le poids est stabilisé, le poids est annoncé et enregistré (avec une seule décimale, aucun approximation)

Inscriptions multiples

- Les athlètes compétitionnant dans la même catégorie de poids deux jours consécutifs n'ont pas à se reposer
- Les athlètes compétitionnant dans la même catégorie de poids mais pas deux jours consécutifs doivent se reposer. Une tolérance de 5% du poids maximal de la catégorie est acceptée.

ANNEXE 08 FICHE DE RETRAIT MÉDICAL

RETRAIT MÉDICAL

NAME/NOM : _____ M F

CATEGORY/CATÉGORIE : _____ PROV : _____

REASON/RAISON :

- Head Trauma/Traumatisme crânien
- Illness/Maladie
- Other/Autre _____

COMMENTS/COMMENTAIRES :

LOCATION/ENDROIT : _____

DATE : _____ TIME/HEURE : _____

SIGNATURES :

Medical Team/Équipe Médicale : _____

Witness/Témoïn : _____

Referee/Arbitre : _____

Coach/Entraîneur : _____

Athlete/Athlète : _____

AVIS : Vous devez remplir et signer le présent document juridique pour que votre inscription soit acceptée. VEUILLEZ LIRE ATTENTIVEMENT. Le présent document élimine votre droit de poursuite sous toute circonstance. Veuillez demander un avis légal avant le signer le document si vous ne le comprenez pas.

ANNEXE 09 FORMULAIRE RÉCAPITULATIF DES RETRAITS

ANNEXE 10 RÈGLES SPÉCIFIQUES DE NE-WAZA

ARTICLE 1

DÉROULEMENT DU COMBAT

Tous les combats ne-waza se déroulent conformément aux règlements de l'IJF. Des différences mineures sont acceptées afin d'accommoder des situations spécifiques, mais les règlements de l'IJF ont préséance sur toute règle spécifique.

L'arbitre appelle les concurrents sur le tapis. Les concurrents entrent dans la zone de combat en même temps. Les concurrents se dirigent vers le centre de la zone de combat et s'agenouillent à une distance de 2 mètres l'un de l'autre. Les concurrents se saluent à partir de cette position. Les concurrents bougent ensuite pour se placer sur un genou à une distance d'un mètre l'un de l'autre. L'athlète en blanc se trouve à la droite de l'arbitre.

- Si les concurrents vont à l'extérieur de la zone de combat sans utiliser une technique avec un succès apparent, l'arbitre doit arrêter le combat et ramener les athlètes sur un genou au milieu de la zone de combat.
- À la fin du combat, l'arbitre annonce le gagnant et les concurrents se saluent (en étant sur les genoux) à une distance de 2 mètres l'un de l'autre. Les concurrents quittent ensuite le tapis.

ARTICLE 2

SCORE ET POINTS

Points

<u>Ippon 20 points</u>	<u>Osae-komi Waza-ri 10 points</u>	<u>2 points (points techniques)</u>
Étranglement (<u>Shime waza</u>) Clés de bras (<u>Kansetsu waza</u>)	Osae-komi 10 secondes	1) Passage de garde ou osae-komi avec un contrôle apparent : moins de 10 secondes 2) Montée arrière 3) Contrôle arrière 4) Balayage 5) Retournement 6) Contrôle shime/kansetsu waza sans soumission

Les points techniques peuvent seulement être seulement donnés une fois par séquence d'attaque.

MONTÉE ARRIÈRE ET CONTRÔLE ARRIÈRE

Une montée arrière est lorsque l'athlète se retrouvant sur le dessus, sans être en garde ou en demie garde, est assis sur le dos de son adversaire en ayant les deux genoux ou un pied et un genou au sol, en faisant face à la tête de l'adversaire. Il y a un contrôle arrière lorsque l'athlète est assis ou que le bas de son dos est sur le sol et qu'il contrôle son adversaire en faisant face à son dos. Un contrôle arrière n'est considéré que si les genoux se trouvent sous la ligne des épaules (voir l'annexe A, section 1 pour une illustration).

POSITION DE GARDE ET PASSAGE DE GARDE

Un passage de garde est lorsque l'athlète se retrouvant sur le dessus arrive à surmonter les jambes de l'adversaire se retrouvant en dessus (passage de garde ou demie garde) et maintient un contrôle latéral apparent ou une position nord-sud. (voir l'annexe A, section 2 pour une illustration).

- La garde est définie par l'utilisation d'une ou des jambes pour empêcher le concurrent d'avoir un contrôle latéral ou une position nord-sud sur l'athlète qui se trouve en dessous.
- Passer la garde du concurrent et continuer avec une technique de contrôle apparent.
- Lorsque du passage de garde de l'adversaire, sans faire suivre d'une technique de contrôle ou de l'atteinte de la demie garde sans un bon contrôle (face à face), aucun point ne sera accordé.

BALAYAGES

Tout retournement à partir de la position de garde vers une position de supériorité suivie d'un contrôle apparent sera compté comme un balayage et 2 points seront accordés.

Aucun point ne sera accordé pour les balayages qui commencent et arrêtent en une situation de garde 50/50 (mutuelle). Le passage d'une position de garde au dos de l'adversaire (par-dessus) avec un contrôle apparent et tenir le concurrent au sol (avec au moins un genou au sol) sera également considéré comme un balayage (voir l'annexe A, section 3 pour une illustration).

OSAE-KOMI

Osae-komi sera reconnu lorsqu'un concurrent a un contrôle apparent de son adversaire en position kesa, shio ou tate. Si Osae-komi est tenue pendant 10 secondes, l'arbitre signalera un waza-ari et 10 points seront accordés. Après l'obtention d'un waza-ari pour Osae-komi, les concurrents pourront aller progressivement vers une soumission. S'il n'y a pas de progrès vers une soumission, l'arbitre déclare mate et les concurrents doivent s'agenouiller au centre de la zone de combat. Si un Osae-komi apparent est tenu pendant moins de 10 secondes, 2 points seront accordés. (voir l'annexe A, section 4 pour une illustration).

Les règlements de l'IJF concernant les limites de la zone de combat s'appliquent en tout temps.

SOUSSION - CLÉS ET ÉTRANGLEMENTS

Les clés de bras et les étranglements avec une efficacité apparente et/ou qui forcent l'adversaire à abandonner permettront d'obtenir un ippon et la victoire.

RETOURNEMENT

2 points seront accordés pour les retournements. Un retournement est défini comme lorsque Uke se protège en position recroquevillée ou sur le ventre et que Tori le retourne sur son dos et le contrôle.

ARTICLE 3

FAUTES ET MOUVEMENTS INTERDITS

Les règlements de l'IJF concernant les Shidos seront appliqués.

3^e : Hansoku make

Shido

- Lors de l'annonce d'un Shido, l'athlète pénalisé ne peut continuer à obtenir des points. Si aucun des athlètes ne se trouve en position d'avantage, l'arbitre doit arrêter le combat et replacer les athlètes en position de départ, punir l'athlète qui a commis une infraction, et recommencer le combat.
- Lors de l'annonce d'une faute, si l'un des athlètes se trouve en position d'avantage, maintient une soumission ou est en Osae-komi par rapport à l'athlète qui a commis la faute, l'arbitre doit appliquer la pénalité sans arrêter le combat ou lorsque Tori perd son avantage. Si l'athlète qui maintient la soumission ou maintient son adversaire au sol est celui qui a commis l'infraction, l'arbitre doit déclarer mate et replacer les athlètes sur un genou au centre avant d'annoncer la pénalité.

3.1 Shido

Les règlements de l'IJF s'appliquent en situation de Shido selon les critères suivants :

- Non-combativité :
 - a. La non-combativité (passivité/retardement intentionnel) est déclarée lorsque l'un des athlètes essaie visiblement de ne pas faire progresser le combat ou lorsqu'il empêche son adversaire de le faire.
 - b. Quitter le tapis ou pousser l'adversaire hors du tapis sans technique d'attaque.
 - c. Lorsque l'athlète défait la prise de l'adversaire sans continuer le combat.

- d. Lorsque les deux adversaires démontrent simultanément un manque de combativité (retardement intentionnel) à n'importe quel moment pendant le combat.
- e. S'échapper d'un combat au sol, se lever et ne pas retourner au combat. Notez que les athlètes peuvent se lever pour passer la garde, mais ils doivent retourner au combat dans un temps raisonnable s'ils ne veulent pas recevoir une pénalité de passivité/retardement intentionnel.

3.2 Hansoku-make

Les règlements de l'IJF s'appliquent dans toutes les situations de Hansoku-make.

ARTICLE 4

RÈGLEMENT DU COMBAT

- Soumission :
Un concurrent peut gagner le combat avant la fin du temps si l'un des concurrents utilise une technique de clé ou d'étranglement qui fait en sorte que son adversaire frappe le sol ou que l'arbitre arrête le combat. Il s'agit alors d'une soumission.
- Si l'un des concurrents amasse un total de 20 points.
- Si l'un des compétiteurs accumule trois Shidos, il recevra un Hansoku-make.
- Si le temps du combat est terminé, le concurrent ayant le plus de points à la fin du combat sera déclaré gagnant.
- Si le pointage est égal à la fin du temps réglementaire, les concurrents iront en *Golden score* jusqu'à ce que l'un des concurrents marque un point ou que l'un des athlètes soit disqualifié.